



**Institut National de Médecine Agricole**  
14 rue Auguste Comte 37000 TOURS

**Mémoire**  
**pour l'obtention du Diplôme**  
**de Médecine Agricole**

---

**Pâtre en montagnes ariégeoises :**  
**Etude des conditions de travail et analyse des risques**  
**professionnels**

Présenté par le Dr Isabelle IGLESIAS GILLOT  
12 rue de la caramille  
09120 Crampagna  
Date d'expédition : 10 août 2008

Mes remerciements,

au Dr Carole Mathieu, chef du service de médecine du travail de la fédération Midi Pyrénées Sud, pour son écoute et sa disponibilité,

à Mr Thierry Marfaing de la Fédération Pastorale d'Ariège, pour ses informations, sa disponibilité et son aide,

à Mr Nicolas de Munnik, de l'Association des pâtres de Haute Montagne, pour son accueil et son aide,

à Mr Raymond L. et au Groupement Pastoral d'Aston qui m'ont gentiment accueillie sur leur estive, pour leur hospitalité,

à mon mari Pascal, pour son soutien

et enfin, merci aux Pyrénées ariégeoises et à l'Ariège où il fait bon vivre .

# SOMMAIRE

<b>I. Introduction</b>	<b>5</b>
<b>II. Méthodologie</b>	<b>6</b>
<b>III. Présentation de l'Ariège</b>	<b>7</b>
1. La chaîne des Pyrénées	7
2. Géographie de l'Ariège	7
3. Météorologie	8
4. Données sociodémographiques	8
5. Caractéristiques de l'habitat	8
6. Données économiques	8
<b>IV. A la rencontre du pastoralisme pyrénéen</b>	<b>9</b>
1. Histoire du pastoralisme dans les Pyrénées	9
2. Le pastoralisme dans les Pyrénées aujourd'hui	10
3. Le pastoralisme en Ariège aujourd'hui	11
3.1 Généralités et définitions	11
3.2 Une gestion collective des troupeaux :	11
a. Les Groupements Pastoraux (GP) :	11
b. Les Associations Foncières Pastorales (AFP) :	12
3.3 La Fédération Pastorale de l'Ariège	12
<b>V. Le métier de pâtre en Ariège</b>	<b>13</b>
1. Description du métier	13
2. Structures employeurs concernées	14
3. Situation fonctionnelle	14
4. Conditions de vie	15
5. Compétences requises pour exercer le métier de pâtre	15
5.1 Connaissance et conduite du troupeau	15
a. Connaissance et manipulation des animaux des 3 espèces dominantes en pastoralisme (bovins, ovins et équins)	15
b. Conduite du troupeau au pâturage	15
c. Maîtrise de la santé et de l'hygiène du troupeau	16
5.2 Connaissance du milieu montagnard et du pastoralisme	16
a. Milieu montagnard et potentiel fourrager	16
b. Conditions de vie et travail en montagne	16
c. Equipements pastoraux	16
d. Pastoralisme	16
5.3 Condition physique	16
5.4 Relations avec les éleveurs employeurs et autres usagers de la montagne	17
a. Relations avec les employeurs éleveurs	17
b. Relations avec les autres usagers et les gestionnaires de la montagne	17
5.5 Projet professionnel, droit du travail et sécurité au travail	17
a. Projet professionnel et droit au travail	17
b. Sécurité au travail	17
6. La formation des pâtres	17
6.1 La formation des pâtres de haute montagne en Ariège	18
a. Historique de la formation	18
b. Déroulement de la formation	19
c. Contenu de la formation théorique	19
7. Le métier de pâtre en Ariège et les conditions de travail	21
<b>VI. Etude de poste</b>	<b>23</b>
<b>VII. Les risques professionnels</b>	<b>26</b>
1. Risques liés aux contraintes du milieu montagnard	26
1.1 Le relief	26
1.2 Les conditions météorologiques	27
1.3 L'altitude	27
2. Risques liés au rythme de travail et aux horaires de la journée	27
3. Risques liés à la charge mentale	27
4. Risques liés à l'isolement	28
4.1 Adaptation psychologique	28

4.2 Conduites addictives	28
4.3 Retard de soins	28
5. Risques liés aux conditions de vie	28
5.1 La cabane	28
5.2 L'hygiène des lieux et hygiène corporelle	29
5.3 L'aspect nutritionnel	29
6. Risques liés aux animaux	30
6.1 Risques liés au rassemblement des animaux	30
6.2 Risques liés aux soins donnés aux animaux	30
6.3 Risque de zoonoses	31
a. Les infections bactériennes	31
b. Les infections virales	31
c. Les parasitoses	31
d. Les mycoses	31
7. Risques liés aux ports de charges	32
8. Risques liés à l'utilisation de machines dangereuses	32
9. Risques liés aux déplacements routiers	32
10. Risques liés à la manipulation de produits chimiques	32
11. Risques liés aux conflits	32
12. Risque social	33
13. Autres risques	33
13.1 Morsures de vipères	33
13.2 Piqûres d'hyménoptères	33
13.3 Tétanos	33
<b>VIII. Les mesures de prévention mises en œuvre ou à mettre en œuvre</b>	<b>33</b>
1. Concernant les risques liés aux contraintes du milieu montagnard	33
2. Concernant les risques liés au rythme de travail et aux horaires de la journée	34
3. Concernant les risques liés à la charge mentale et à l'isolement	35
4. Concernant les risques liés aux conditions de vie	36
5. Concernant les risques liés à l'hygiène des lieux et l'hygiène corporelle et l'aspect nutritionnel	36
6. Concernant les risques liés aux animaux	37
7. Concernant les risques liés aux ports de charges	39
8. Concernant les risques liés à l'utilisation de machines dangereuses	39
9. Concernant les risques liés aux déplacements routiers	39
10. Concernant les risques liés à la manipulation de produits chimiques ou phytosanitaires	40
11. Concernant les risques liés aux conflits	40
12. Concernant le risque social	40
<b>IX. Les moyens de prévention</b>	<b>41</b>
1. Les formations	41
2. La rédaction du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)	41
3. La Fédération Pastorale et l'Association des Pâtres de Haute Montagne «D'une Transhumance à l'Autre »	41
4. La visite médicale de médecine du travail de la MSA	42
<b>X. Perspectives</b>	<b>44</b>
<b>XI. Conclusion</b>	<b>45</b>
<b>XII. Bibliographie</b>	<b>47</b>
<b>XIII. Annexes</b>	<b>49</b>

# I. Introduction

L'Ariège est un département pyrénéen rural et montagneux. La montagne est sauvage et la population ariégeoise rude à l'image des ses reliefs, de son climat et de son appellation « Terre Courage ».

L'élevage en Ariège est très présent dans l'économie rurale. Les races locales de bovins et d'ovins sont rustiques et adaptées au milieu montagnard.

Le pastoralisme en Ariège et la transhumance des troupeaux correspondent à une vieille tradition mais pas seulement. L'activité pastorale permet à la fois le maintien d'un tissu rural en montagne, l'entretien des paysages et la prévention contre les risques naturels. C'est aussi une nécessité économique pour l'élevage du département puisque la moitié des troupeaux ariégeois transhume chaque année. Les ressources fourragères des montagnes sont importantes et permettent de nourrir les animaux pendant l'été valorisant la qualité du produit final.

L'estive demeure un maillon essentiel et s'inscrit dans le prolongement de l'exploitation.

Les gardiens de troupeaux aussi appelés pâtres surveillent les troupeaux et mènent l'estive. Ceux qui gardent les brebis essentiellement sont les bergers et ceux qui veillent sur les vaches sont les vachers.

Au fil des rencontres que j'ai eu l'occasion de vivre lors des visites médicales d'embauche des pâtres et de mes pérégrinations en montagne, j'ai voulu savoir qui étaient réellement ces hommes et ces femmes qui partaient seuls en montagne pendant plusieurs mois. Quelles sont leurs missions, leurs motivations et surtout quelles sont leurs conditions de travail et les risques qu'ils encourent au quotidien ?

Le travail que j'ai mené décrit le pastoralisme ariégeois d'aujourd'hui, ses acteurs, les tâches du pâtre et les compétences qui lui sont demandées. Il expose les conditions de travail. Il liste les risques professionnels auxquels sont exposés les gardiens de troupeaux et recense les mesures qui sont entreprises ou à entreprendre pour les réduire.

Tout ceci, enfin, pour répondre à cette question : le métier de pâtre en Ariège est-il un métier à risques ?



## II. Méthodologie

Afin de connaître le métier de pâtre et de pouvoir évaluer les conditions de travail et les risques professionnels, je me suis rapprochée des structures qui interviennent dans le pastoralisme en Ariège.

J'ai contacté Mr Thierry Marfaing, animateur et technicien à la Fédération Pastorale d'Ariège qui met en oeuvre la politique pastorale du département.

Je lui ai alors exposé l'objet de mon étude et ma volonté de réaliser un recueil des risques professionnels des pâtres. Il a alors manifesté son intérêt pour ma démarche puisque lui-même débutait un travail de réflexion sur la rédaction du document unique à la demande de l'inspecteur du travail de l'ITEPSA. Nous nous sommes alors rencontrés à deux reprises afin de partager nos données et de réfléchir ensemble aux risques présentés.

Parallèlement, j'ai rencontré Mr Nicolas De Munnik, président de l'Association des Pâtres de haute montagne « D'une Transhumance à l'Autre » qui propose un lieu d'échanges entre pâtres et met en oeuvre la formation des pâtres en Ariège.

Ces rencontres ont été complétées par une étude de poste d'un vacher de la vallée de l'Aston. Par ailleurs, j'ai pu questionner les bergers et vachers que j'ai vus en visite d'embauche sur leurs conditions de travail, les mesures de prévention mises en places, sur leurs connaissances des risques.

J'ai enfin soumis l'ensemble des risques que j'avais listés à deux bergers qui ont pu émettre leur avis et compléter ce qui avait déjà été recensé.

## **III. Présentation de l'Ariège**

### **1. La chaîne des Pyrénées**

Nées de la collision entre la plaque Ibérique et la plaque Eurasienne, les Pyrénées apparaissent il y a 40 millions d'années. Extrêmement chaotiques par leur configuration, les différentes glaciations se chargèrent de sculpter ses sommets et d'entailler ses vallées.

Quatre cent cinquante kilomètres séparent la borne frontière espagnole au Pays Basque et le Cap Cerbère en Méditerranée.

D'une largeur variant de 30 à 150 kilomètres, les deux tiers des montagnes se situent sur le versant espagnol.

D'est en Ouest, le versant français compte trois régions et six départements. L'Ariège appartient à la partie centrale des Pyrénées.

La chaîne culmine à 3404 mètres au Pic d'Aneto sur le versant espagnol, la partie française étant dominée par la Pique Longue du Vignemale à 3298 mètres d'altitude.

### **2. Géographie de l'Ariège**

Avec une superficie de 4890 km<sup>2</sup>, l'Ariège assimilée aux Pyrénées centrales, se situe à l'extrême Est de celles-ci. Adossé aux Pyrénées Orientales à l'Est, à la Haute Garonne à l'Ouest, et à l'Espagne et l'Andorre au Sud, le département se divise en trois gros secteurs.

La Basse Ariège prolonge la plaine toulousaine jusqu'aux contreforts des Pyrénées où la ville de Foix marque la porte de la Haute Ariège. Plus à l'Ouest, le Couserans englobe de nombreuses vallées faites de collines et de pics et dont Saint Girons est le centre.

La Basse Ariège est une zone de faible altitude, ne dépassant pas 1000 mètres avec les massifs du Plantaurel qui s'étendent du Mas d'Azil jusqu'à Lavelanet.

La Haute Ariège comprend de nombreuses vallées dont celle du Vicdessos et sa Pique d'Estats à 3143 mètres, point culminant du département. Plus à l'Ouest, le massif du Saint Barthélemy, isolé des autres sommets abrite sur ses flancs le célèbre château de Montségur, dernier bastion du Catharisme au XIII<sup>ème</sup> siècle. Plus loin au Sud s'ouvre la vallée d'Aston et sa cohorte de pics marquants la frontière Andorrane à plus de 2800 mètres. Enfin viennent les vallées d'Ax les Thermes dominées par le Pic de Rulhe et remontant jusqu'au Col du Puymorens.

Le Couserans déjà tourné vers l'Atlantique, comprend des zones de basse altitude, comme les Petites Pyrénées ou le massif de l'Arize au Nord. D'étroites vallées ferment ensuite l'accès vers l'Espagne sans qu'aucune route carrossable ne franchisse la frontière. On y trouve les vallées du Biros et les vallées qui entourent le Mont Vallier culminant à 2838 mètres, seigneur des lieux (1, 2).

### **3. Météorologie**

C'est de l'océan Atlantique, éloigné de 300 kilomètres qu'arrivent les vents dominants mais la Méditerranée située à 100 kilomètres émet ses propres pulsions météorologiques. En particulier, le célèbre vent d'Autan, prend sur la plaine un caractère marqué de Foehn.

Les flux majeurs du Nord ou Nord Ouest rencontrent la haute chaîne frontalière rejetant les masses d'air en altitude, ce qui entraîne condensations et donc des précipitations.

Venant de la Méditerranée, les redoutables retours d'Est apportent certaines années d'importantes chutes de neige (3).

### **4. Données sociodémographiques**

Peuplé de 139335 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2002, le département d'Ariège a été victime à la fin du XIX ème et au début du XX ème siècle d'un exode rural massif. La population en 1846 était alors estimée à 270535 habitants et la répartition de la population s'équilibrait entre plaine et montagne.

Actuellement les zones montagneuses sont peu peuplées et beaucoup de maisons sont des résidences secondaires.

La densité de population actuelle est de 28 habitants au km<sup>2</sup>.

La population est majoritairement rurale et le vieillissement de la population particulièrement marqué.

Le département est aussi très marqué par la précarité puisqu'il compte le pourcentage le plus important de la région de personnes vivant avec des revenus inférieurs au seuil de pauvreté.

### **5. Caractéristiques de l'habitat**

L'habitat ariégeois est caractérisé par de nombreux villages liés autrefois au pastoralisme et à son économie. Certains d'entre eux ont vu leur population exploser au XIX ème et XX ème siècles grâce à l'industrie des forges à la Catalane et de ses besoins (charbonnage, mines, transport). Avec l'ouverture des hauts fourneaux dans le Nord de la France et le recul du pastoralisme, un exode massif a vidé les vallées de la plupart de ses habitants.

Le Couserans est particulièrement touché par ce phénomène avec des secteurs comme le Massatois ou Seintein où quelques centaines d'habitants sont dispersés dans des dizaines de villages satellites (26).

### **6. Données économiques**

Le secteur agricole et agro-alimentaire représente 19 % des emplois en 1990 et 15 % en 2002. Plus de la moitié des exploitations agricoles (57 %) sont des élevages bovins et ovins viande. Le département est marqué par l'existence de grandes cultures surtout dans la plaine Apaméenne.

Beaucoup d'efforts sont réalisés par le département pour le développement du tourisme en période hivernale et estivale.

## **IV. A la rencontre du pastoralisme pyrénéen**

### **1. Histoire du pastoralisme dans les Pyrénées**

L'élevage qui prit naissance il y a environ 10000 ans ne toucha les Pyrénées qu'à partir du VIème millénaire avant JC. Cette activité initialement installée aux abords des versants méditerranéens, s'implanta sur le versant occidental environ un millier d'années plus tard. Les bergers vont alors sculpter la montagne en brûlant les forêts de basse et moyenne altitude afin de développer l'agro pastoralisme, qui s'est ensuite étendu aux estives naturelles au-delà des zones boisées.

En 2500-3000 avant JC l'élevage et l'agriculture concernent toute la chaîne. L'activité est alors en plein essor et favorise la sédentarisation des populations qui forment de véritables communautés paysannes.

A partir de 1500 avant JC quasiment toutes les vallées pyrénéennes sont habitées et les pâturages d'altitude sont de plus en plus fréquentés comme en témoignent les vestiges retrouvés (dolmens, tumulus, cromlechs).

Au Moyen Age, la population croît de manière exponentielle et avec elle l'activité agro pastorale s'étend encore plus dans les massifs.

A partir du XIIème siècle aux élevages locaux viennent s'ajouter les grands troupeaux transhumants en provenance des plaines de Catalogne et d'Aquitaine. De nouveau la forêt accuse un net recul. Cependant, épidémies et troubles mettent un frein à cet essor vers le XVème siècle.

Dès le XVIème siècle, l'augmentation de la population amène les sociétés rurales pyrénéennes à exploiter les estives abandonnées précédemment et à donc repousser les limites de la forêt. La pression pastorale est alors à son apogée.

Au cours du XIX ème siècle, les villages d'altitude et les bordes deviennent des habitats permanents. L'ensemble des Pyrénées est une montagne pastorale. L'essentiel de l'espace des altitudes moyennes est marqué durablement par la présence estivale des troupeaux. La transhumance règle le rythme de la vie pastorale.

Après la seconde guerre mondiale, l'exode rural conduit à une baisse de l'activité pastorale, même si la partie occidentale de la chaîne semble se maintenir. Certaines vallées voient les forêts de nouveau se développer (4).

## 2. Le pastoralisme dans les Pyrénées aujourd'hui

Le massif pyrénéen représente une entité géographique et administrative. Il court de l'Atlantique à la mer Méditerranée et la forêt couvre plus de 40% du massif soit 7400 km<sup>2</sup>.

Il concerne 6 départements (Pyrénées Atlantiques, Hautes Pyrénées, Haute Garonne, Ariège, Aude et Pyrénées Orientales) et 3 régions administratives (Aquitaine, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon).

Pour chaque département, un décret ministériel désigne la zone massif : en Hautes-Pyrénées, Ariège et Pyrénées Orientales la zone massif représente 70% du territoire ; dans l'Aude et les Pyrénées Atlantiques 40% et 20% en Haute-Garonne.

La dernière enquête pastorale datant de 1999 fait état de 1000 estives. Celles-ci couvrent 550000 ha.

Environ 468 estives seraient gardées de façon permanente dont 150 par des pâtres salariés.

Sur la chaîne, 4 départements totalisent 92% des surfaces. Ce sont : les Pyrénées Atlantiques 29%, les Hautes Pyrénées 25%, l'Ariège 21%, les Pyrénées Orientales 17%.

Le pastoralisme n'a pas seulement une fonction d'élevage. Il a aussi un rôle dans l'entretien de la montagne, le débroussaillage, la prévention contre les risques naturels (incendies et avalanches), l'entretien des chemins et le maintien d'une structure sociale (5).

Hérité d'une tradition ancienne, le pastoralisme a toujours été une activité qui permet à la fois le maintien d'un tissu rural en montagne, la production de produits de qualité et la préservation des paysages et de l'environnement.

Le pastoralisme, ce sont aussi des hommes avec près de 9000 éleveurs de bovins, d'ovins ou d'équins qui vivent sur des petites exploitations agricoles du massif.

La petite surface dont ils disposent autour de leur exploitation ne leur permettant pas toujours de nourrir leur troupeau toute l'année, ils amènent donc leurs bêtes en été en estive pour qu'elles profitent des ressources fourragères des pâturages naturels d'altitude. C'est ce que l'on nomme la « transhumance ».

Ces animaux sont donc nourris au foin l'hiver et pâturent l'herbe d'estive l'été. Il en découle des produits de bonne qualité. Les élevages transhumants permettent ainsi la valorisation de races locales, rustiques et adaptées à la montagne.

Le pastoralisme dans les Pyrénées n'est pas unifié.

C'est une mosaïque de coutumes, de méthodes, de cultures très diversifiées d'un bout à l'autre de la chaîne et du Nord au Sud.

Cette diversification peut être très importante d'une vallée à l'autre selon que l'on fait du fromage ou non, ou selon les espèces de brebis, de bovins ou d'équidés par exemple.

Le Pays Basque n'est pas comparable à l'Ariège et tous deux sont encore très différents de la Bigorre et de l'Aragon (5, 6).

## **3. Le pastoralisme en Ariège aujourd'hui**

### **3.1 Généralités et définitions**

La zone massif représente 70% du territoire ariégeois et le territoire d'estive représente près de 25 % de la surface du département (6).

Une estive est une unité pastorale d'au moins 10 ha d'un seul tenant, gérée collectivement ou non, sans retour journalier du ou des cheptels sur l'exploitation et située en zone de montagne.

Le département compte ainsi 110 estives ou unités pastorales de montagne représentant ainsi plus de 120000 ha.

Elles sont situées à une altitude moyenne de 1700 m ; les estives ovines étant généralement situées à plus de 1800 m d'altitude.

Le pastoralisme répond à une nécessité économique pour l'élevage du département (8).

La moitié des troupeaux ariégeois transhume chaque année durant 3 à 5 mois.

Environ 17000 bovins allaitants, 50000 brebis et 2000 équins sont ainsi estivés.

Plus de 800 éleveurs du département sont concernés soit près de 40 % d'entre eux.

Pour la plupart de ces éleveurs, l'estive demeure un maillon essentiel de la chaîne fourragère et s'inscrit dans le prolongement de l'exploitation.

20% des cheptels transhumants appartiennent à des éleveurs de haute montagne et 80% sont issus d'élevage de plaine et du piémont, ce qui représente un coût d'acheminement des troupeaux vers la montagne (9).

### **3.2 Une gestion collective des troupeaux :**

#### **a. Les Groupements Pastoraux (GP) :**

Support d'une gestion collective des troupeaux, le Groupement Pastoral réunit les éleveurs utilisateurs de pâturages de montagne et de piémont.

L'activité pastorale a ceci de particulier qu'elle est une activité solitaire et collective. Solitaire dans la pratique parce que les voisins sont de moins en moins nombreux, et collective dans l'utilisation du foncier car les estives et les pâturages de montagne ne sont jamais ou presque, réservés à une seule personne.

Sortis de la période hivernale, les troupeaux se mélangent et vont pâturer ensemble sous la conduite d'un pâtre. Bien entendu, cela s'est toujours fait mais en l'absence de réglementation, des conflits apparaissent, liés à l'utilisation anarchique ou privative de certains espaces.

De plus, les difficultés économiques ne permettent pas toujours aux éleveurs d'assumer seuls ou en groupe les frais d'entretien des pâturages (cabanes, clôtures, débroussaillage ...).

La Loi pastorale donne donc un outil juridique incitant les éleveurs à s'associer : **le Groupement Pastoral**.

Ce groupement est un outil d'organisation des éleveurs et de l'élevage. Son objet peut aller de la transhumance à l'aménagement des terrains (parcs, eau, accès ...) et à leur équipement (couloir de contention, parc de tri ...) ainsi qu'aux préoccupations sanitaires et commerciales.

Ce groupement peut revêtir plusieurs formes juridiques selon son objet : association loi 1901 la plus courante, mais aussi société.

Interlocuteur privilégié, le groupement pastoral apparaît comme un gestionnaire moderne des estives et des élevages. Il s'impose comme le relais de l'animation pastorale et comme le partenaire compétent pour l'aménagement des montagnes.

Il organise le gardiennage des troupeaux et contribue à la valorisation du territoire.

Des financements spécifiques, la concertation et l'action commune expliquent le succès et la « force » des groupements pastoraux en estive.

En Ariège, 75 groupements pastoraux fonctionnent actuellement. Ce nombre en constante augmentation depuis 1980, illustre bien l'important travail d'organisation et de regroupement qui s'opère actuellement dans la montagne ariégeoise.

Le territoire d'estive concerné représente 280 unités pastorales soit une surface de 124000 hectares, l'altitude moyenne des estives se situant à 1700 m.

On recense en 2004 853 éleveurs transhumants dont 387 éleveurs de bovins pour 17325 animaux, 270 éleveurs d'ovins pour 50681 animaux, 185 éleveurs d'équins pour 1976 animaux et 11 éleveurs de caprins pour 158 animaux.

### **b. Les Associations Foncières Pastorales (AFP) :**

Ce sont des associations de propriétaires sur un périmètre donné qui relèvent du droit privé.

Les avantages qu'elles offrent aux éleveurs sont de pouvoir utiliser des surfaces cohérentes.

Il n'existe qu'un seul interlocuteur : le bureau AFP.

Elles permettent d'obtenir des moyens financiers pour équiper et aménager ces zones (débroussailllements, point d'eau, clôture ...), de déclarer des surfaces pour la Politique Agricole Commune..

Pour les propriétaires et les collectivités, elles facilitent le maintien et le développement de la vie rurale. Elles permettent l'entretien du territoire et donc du patrimoine et limitent les risques naturels.

Enfin, elles contribuent à la consolidation des exploitations et l'installation des jeunes.

On comptabilise en Ariège 57 AFP, représentant une surface de 24000 hectares concernant 5300 propriétaires et 55000 parcelles.

### **3.3 La Fédération Pastorale de l'Ariège**

C'est une association loi 1901 créée en 1998 dont le siège se situe à l'Hôtel du département à Foix.

Son objectif est de **mettre en œuvre la politique pastorale du département**.

Elle se compose d'un président directeur, de 5 animateurs techniciens et de 1,5 secrétaire.

Elle est administrée par 4 collèges : les directeurs des 57 AFP du département, les présidents des 75 groupements pastoraux, les pâtres (bergers et vachers) et les représentants des organisations professionnelles agricoles, administrations et élus (Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture, Office National des Forêts, Chambre d'agriculture, Association des Elus de la Montagne).

La politique pastorale départementale est de maintenir une activité agricole qui occupe l'espace, l'entretienne et préserve les potentialités des milieux délaissés.

La Fédération Pastorale contribue à l'organisation du foncier et des utilisateurs. Elle participe aux aménagements et aux améliorations foncières et pastorales ainsi qu'aux travaux d'équipements et d'entretien.

Elle aide à la gestion des estives et des zones intermédiaires en réalisant diagnostics pastoraux, suivis de végétation pour analyse des valeurs fourragères, édition de cartes thématiques, étude des circuits des troupeaux, expertises techniques et contrats.

Elle contribue à la valorisation du petit patrimoine bâti et des paysages ainsi qu'aux spécificités environnementales.

Elle réalise des inventaires des granges foraines et des terrasses en pierres sèches ainsi que des études architecturales et socio-économiques pour valorisation.

Concernant les cabanes d'altitude, lieu de vie des gardiens de troupeaux, elle évalue l'intégration paysagère des nouveaux bâtiments, participe à la restauration des constructions existantes. Elle articule techniques et matériaux modernes avec l'aspect traditionnel en fonction des caractéristiques du site (8, 9).

## **V. Le métier de pâtre en Ariège**

### **1. Description du métier**

Le pâtre est celui qui fait paître les troupeaux et qui les garde. Il peut s'occuper aussi bien de bovins, que d'ovins, caprins ou équins. Plus précisément, le métier de pâtre consiste à assurer la conduite et la surveillance d'un troupeau et lui dispenser des soins si nécessaires. Le plus souvent, la garde s'effectue en montagne. Le pâtre est alors responsable d'un ou de plusieurs troupeaux d'élevages transhumants appartenant alors à un ou plusieurs propriétaires.

Le berger s'occupe de brebis ou de chèvres alors que le vacher s'occupe de vaches.

Les contacts avec les animaux vivant en semi liberté étant quotidiens, le métier nécessite de connaître et d'apprécier les comportements des animaux afin d'adapter ses propres attitudes et d'éviter les accidents.

Les **tâches et activités** appartenant à l'exercice de ce métier peuvent être déclinées de la manière suivante (10, 11,12) :

**- concernant la surveillance et la conduite du troupeau :**

Le pâtre observe l'état général et le comportement du troupeau dont il a la responsabilité afin de le faire profiter et d'assurer le moins de pertes possibles.

Il organise puis emprunte et adapte le parcours au cours de l'estive, notamment en fonction des ressources fourragères des secteurs, de la météorologie et de la saison.

Il dresse et utilise un ou des chiens de travail pour la conduite et/ou la protection du troupeau.

Il apporte les soins aux bêtes en relation avec les éleveurs.

Il peut être amené à signaler les naissances.

**- concernant l'entretien des équipements de l'estive et l'organisation de sa vie quotidienne :**

Il nettoie le matériel et les équipements.

Il exécute les travaux de réparation.

Il prévoit son équipement personnel et son alimentation.

Par ailleurs, **l'emploi requiert aussi d'être capable de :**

- organiser son travail de manière autonome

- travailler le plus souvent seul

- établir des relations de confiance avec les animaux

- maîtriser son comportement émotionnel devant des réactions inhabituelles des animaux

## **2. Structures employeurs concernées**

Le pâtre travaille pour le compte d'un ou de plusieurs éleveurs. Il est la plupart du temps salarié, notamment auprès des groupements pastoraux, d'un service de remplacement ou de collectivités territoriales. Mais, il peut aussi exercer ce métier en tant que prestataire de services.

Par ailleurs, un certain nombre de pâtres sont aussi éleveurs et se distinguent par un statut d'éleveur gardien.

## **3. Situation fonctionnelle**

Le pâtre travaille le plus souvent seul, en autonomie. Il a la responsabilité du ou des troupeaux que lui confient ses employeurs et réalise sa mission tout en prenant en compte les recommandations de ces derniers.

Il est amené à exercer son métier en cohabitation avec les autres usagers de la montagne.

Cette activité est essentiellement saisonnière et limitée à l'été, dans le meilleur des cas de fin mai à fin septembre, parfois un peu plus. Le reste de l'année, il doit donc avoir une autre activité pour avoir des ressources.

## 4. Conditions de vie

En estive, le pâtre vit dans une cabane le plus souvent au confort rudimentaire, souvent éloigné de sa famille et des activités de la vallée. Le confort et les conditions de vie diffèrent selon les cabanes. Certaines sont parfois en très mauvais état, certaines ont l'électricité d'autres pas, certaines peuvent avoir le téléphone, d'autres ne disposent pas d'eau courante à la cabane même froide .... Tous les cas de figures existent (13).



## 5. Compétences requises pour exercer le métier de pâtre (14)

### 5.1 Connaissance et conduite du troupeau

#### a. Connaissance et manipulation des animaux des 3 espèces dominantes en pastoralisme (bovins, ovins et équins)

- le pâtre observe et écoute les bêtes, il connaît et comprend le comportement du troupeau
- il reconnaît les animaux et identifie leur propriétaire
- il approche les animaux sans les effrayer ni les déranger
- il déplace les troupeaux aussi bien avec que sans l'utilisation d'un chien de travail
- il attrape, immobilise et manipule, isole l'animal selon les espèces dominantes sur lesquelles il travaille en respectant les règles de sécurité propres à la situation.

#### b. Conduite du troupeau au pâturage

- le pâtre est capable d'analyser les modes de conduite du troupeau
- il décide le mode de conduite le plus adapté à la situation

- il met en place le circuit journalier du troupeau et le guide en montagne, en fonction de la saison, de l'herbe disponible, de la météo du jour et des autres paramètres professionnels sur toute la durée de l'estive
- il prend des initiatives concernant l'adaptation des ses interventions aux conditions particulières rencontrées sur le terrain.
- il fait profiter les animaux le plus possible avec le moins de pertes possibles
- il effectue la surveillance du troupeau
- il connaît les risques de la prédation et les mesures à prendre en cas d'attaque

#### **a. Maîtrise de la santé et de l'hygiène du troupeau**

- il détecte les animaux malades ou présentant des anomalies
- il diagnostique les maladies les plus fréquentes
- il organise les soins avec les éleveurs et est capable de réaliser les soins simples
- il nettoie et entretient le matériel de soins

### **5.2 Connaissance du milieu montagnard et du pastoralisme**

#### **a. Milieu montagnard et potentiel fourrager**

- il connaît les bases de l'écologie du milieu montagnard
- il connaît la valeur fourragère des différents secteurs de son estive et leurs principales composantes
- il connaît les principes des diagnostics pastoraux et peut appliquer des itinéraires techniques préconisés simples

#### **b. Conditions de vie et travail en montagne**

- il a des notions de météorologie de montagne et sait interpréter les signes précurseurs
- il sait s'orienter en montagne
- il sait gérer des situations difficiles au niveau physique et mental
- il est autonome en montagne et gère son ravitaillement et son alimentation

#### **c. Equipements pastoraux**

- il est capable d'entretenir les équipements de l'estive (clôtures, abreuvoirs, parcs de contention ...)
- il gère et entretient les équipements de la cabane

#### **d. Pastoralisme**

- il appréhende, avec une approche globale, le milieu du pastoralisme

### **5.3 Condition physique**

- il est capable d'effectuer de longues marches en terrain accidenté de huit à parfois quatorze heures par jour
- son état de santé et d'endurance doivent être adaptés

## **5.4 Relations avec les éleveurs employeurs et autres usagers de la montagne**

### **a. Relations avec les employeurs éleveurs**

- il prend en compte les besoins et les recommandations de ses employeurs en matière de gestion de l'estive
- il transmet des informations fiables et véridiques aux éleveurs
- il informe les éleveurs du numéro, de l'état et de la localisation d'un animal
- il consigne son travail quotidien dans un cahier d'estive

### **a. Relations avec les autres usagers et les gestionnaires de la montagne**

- il établit des relations avec les gestionnaires de l'estive (AFP, commune, ONF etc...)
- il a le souci de faire comprendre et de sensibiliser au respect de l'activité pastorale
- il donne l'alerte en cas d'incident ou d'accident
- il est capable d'informer les usagers de la montagne

## **5.5 Projet professionnel, droit du travail et sécurité au travail**

### **a. Projet professionnel et droit au travail**

- il construit et réalise son projet professionnel
- il est informé des droits et des devoirs en matière de droit du travail dans son domaine d'activité, il a pris connaissance de la convention collective et du statut de pâtre

### **b. Sécurité au travail**

- il évolue en montagne conscient des risques encourus, dans le respect des règles de sécurité
- il connaît les gestes et postures liés à la sécurité et au secours au travail (SST)
- il est informé de la procédure d'évaluation des risques professionnels (Document Unique de l'employeur)

## **6. La formation des pâtres**

Jadis on devenait pâtre de père en fils ou les enfants d'un éleveur devenaient bergers, les connaissances se transmettant oralement d'une génération à l'autre.

Même si un certain nombre de pâtres sont issus de cette branche ou sont éleveurs eux-mêmes, aujourd'hui les pâtres arrivent d'horizons parfois très lointains de la montagne. Des citoyens aspirent à être bergers et réussissent. Les niveaux d'instruction s'élèvent et il n'est pas rare de rencontrer des pâtres titulaires d'un bac plus cinq.

Afin d'acquérir toutes les compétences nécessaires et décrites ci-dessus, une formation spécifique au métier de pâtre est organisée.

Dans les Pyrénées, la formation des pâtres concerne la formation de bergers pour les ovins et caprins et de vachers pour les bovins. Ces gardiens de troupeaux peuvent concerner la production de viande ou de lait pour la fabrication du fromage.

Plusieurs structures organisent et réalisent la formation des pâtres sur la chaîne des Pyrénées. En Ariège, la formation est assurée par l'Association des Pâtres de Haute Montagne « D'une transhumance à l'autre » en lien avec le CFPPA de Pamiers (Centre de Formation Professionnelle Pour Adultes).

Dans les Hautes Pyrénées, le CFPPA 65 en est responsable (15).

## **6.1 La formation des pâtres de haute montagne en Ariège (16, 17)**

### **a. Historique de la formation**

La formation des pâtres de haute montagne a été créée en Ariège en 1975 par la chambre d'agriculture et le CFPPA Ariège Comminges. Au bout de quelques années, c'est le CFPPA qui en assure la gestion jusqu'en 1988, où, par manque de financement, d'animation et de candidatures, il arrête cette formation.

C'est la Fédération Pastorale de l'Ariège, aidée par le Conseil Général d'Ariège, qui reprend le flambeau en 1991. Le groupe de vachers bergers qui se structurera plus tard officiellement en Association des Pâtres participe à ce redémarrage, notamment en élaborant les réseaux de tuteurs et en coopérant sur les contrats d'objectifs.

En 1994, à la création de **l'Association des Pâtres de Haute Montagne « D'une transhumance à l'autre »**, la Fédération Pastorale de l'Ariège lui confie la formation. C'est désormais l'association qui en assure intégralement la mise en œuvre.

De 1998 à 2001, 8 stagiaires ont été formés chaque année, dans un seul module de mai à octobre. Depuis 2001, le module de la formation « été » est complété par un module « préformation hivernale » pendant lequel les stagiaires sont en stage chez des éleveurs transhumants et qui souvent ont été eux-mêmes berger ou vacher. Depuis 2003, la formation dispose de 10 places.

C'est l'Association des Pâtres de Haute Montagne qui met en œuvre l'ensemble de la formation. Le CFPPA Ariège Comminges pour sa part, répond aux appels d'offres, gère les conventions avec le Conseil Régional Midi Pyrénées et les dossiers administratifs de paiement des stagiaires et assure six journées de formation.

Constituée d'adhérents pâtres professionnels l'Association des Pâtres de Haute Montagne donne sa légitimité à une formation dans laquelle elle s'engage avec force. Ses adhérents constituent les réseaux de tuteurs ; ils élaborent et adaptent les contrats d'objectifs et définissent le contenu de la formation.

C'est l'Association qui gère le recrutement, effectue le suivi des stagiaires, organise les semaines de formation théorique et fixe le calendrier de l'ensemble du dispositif.

Elle anime les réseaux des maîtres de stage, gère les problèmes au quotidien avec les stagiaires, les maîtres de stage.

## **b. Déroulement de la formation**

La formation se déroule actuellement en deux modules :

- la **préformation hivernale**, de janvier à mai, où les 10 stagiaires se trouvent en formation chez des éleveurs transhumants. Ils y apprennent les bases du métier de pâtre et peuvent ainsi consacrer l'essentiel de la formation d'été à l'apprentissage en situation réelle sur la montagne.
- la **formation d'été**, de mai à octobre, où les stagiaires passent toute la saison de la transhumance sur une estive, encadrés par un maître de stage qui transmet son expérience directement.

En complément de cette formation pratique, des semaines de **formations théoriques**, appelées « semaines de regroupement » sont organisées en gîte.

Ce système permet aux stagiaires de ne pas avoir de problèmes d'accueil durant ces semaines (augmentation de l'assiduité), tout en assurant une ambiance non scolaire. En se retrouvant ensemble pendant une semaine, une forte dynamique de groupe se développe, ce qui ajoute à l'efficacité du dispositif.

Durant ces semaines de regroupement, des cours sont dispensés, essentiels pour former le complément théorique de la formation des pâtres.

Il est essentiel que les stagiaires passent du temps immergés dans le milieu professionnel. Le métier de pâtre a une forte spécificité et ne peut s'apprendre sans une majorité d'heures passées sur le terrain. C'est la raison pour laquelle, les réseaux de maîtres de stages revêtent une importance capitale dans la formation. Pour devenir maître de stage de la formation « été », il faut être pâtre depuis cinq ans et travailler sur la même montagne depuis deux ans.

Les stagiaires n'ont pas de difficultés à trouver un emploi à l'issue de la formation. Pour la formation 2007, 146 personnes ont présenté leur candidature pour participer à la formation pour seulement 10 places disponibles.

Depuis le début de la formation de pâtre en 1975, environ 300 personnes ont été formées. La formation n'est pas diplômante mais délivre une attestation de validation.

## **c. Contenu de la formation théorique**

Huit semaines de regroupement sont organisées, quatre pendant la période du module « préformation hivernale » et quatre pendant le module « été ».

Les thèmes abordés semaine par semaine sont les suivants :

### **Semaine 1 :**

- restitution des vécus, point sur le stage chez l'éleveur
- anatomie et physiologie de l'appareil digestif des différentes espèces animales transhumant
- initiation au dressage des chiens de travail
- contention ovine
- communication et gestion des conflits

**Semaine 2 :**

- anatomie et physiologie de l'appareil reproducteur
- restitution des vécus, point sur la formation
- réglementation de la transhumance
- maîtrise de la reproduction
- soins vétérinaires en montagne
- orientation en montagne

**Semaine 3 :**

- restitution des vécus, point sur la formation
- ergonomie et prévention des accidents de travail
- croissance et développement : espèces et races
- journée montagne
- présentation de la politique pastorale du département
- alimentation

**Semaine 4 :**

- plantes médicinales et soins des brebis
- rationnement
- contention bovine
- préparation du rapport de stage d'hiver
- validation

**Semaine 5 :**

- dossiers administratifs
- point sur la formation : pluriactivité et projets d'avenir
- dressage des chiens de troupeau
- identification ovine
- botanique
- communication et gestion des conflits

**Semaine 6 :**

- visite du site vitrine
- entretien clôtures
- restitution des vécus, point sur la formation
- météo de montagne
- soins aux bovins, identification
- écologie du milieu montagnard
- premiers soins d'urgence en montagne

**Semaine 7 :**

- restitution des vécus
- dressage des chiens de troupeaux
- les Patous
- diagnostic pastoraux et circuits des troupeaux
- le paysage et son histoire

## **Semaine 8 :**

- statut professionnel et pluriactivité
- restitution des vécus, point sur la formation et préparation des rapports de stage
- validation

Les différents intervenants sont choisis pour leurs compétences techniques et pédagogiques. Ils sont éleveurs, bergers, vachers, accompagnateur en montagne, ingénieur agronome, technicien agricole, professeur agrégé de géographie, formateurs agréés, vétérinaire, directeur du CNRS, inspecteur du travail, phytothérapeute, médecin ....

## **7. Le métier de pâtre en Ariège et les conditions de travail**

On recense en Ariège 110 estives.

60 estives sont gardées par un pâtre, 40 sont salariés et les 20 autres prestataires de service, éleveurs eux-mêmes (9).

La plupart des pâtres sont des hommes mais on retrouve un nombre non négligeable de femmes. Rares sont les vieux pâtres, actuellement la moyenne d'âge est plutôt jeune.

Les pâtres exercent généralement ce métier pendant 10 à 15 ans.

La durée des estives est de 4 à 5 mois de fin mai à fin septembre ou octobre.

L'altitude des estives de bovins se situe de 1200 à 1600 mètres alors que les estives ovines s'élèvent de 1600 à 2500 m.

Le gardien de troupeau ariégeois n'effectue pas la traite des animaux et ne fabrique pas de fromage. Les animaux qui transhumant sont destinés à donner de la viande.

Une seule estive échappe à cette règle, et un berger effectue la traite de ses bêtes dans le Couserans.

Les conditions de travail des pâtres en Ariège sont très inégales en fonction des estives. Aussi est-il difficile de décrire les conditions de travail et de vie des pâtres en général.

Ainsi les bergers peuvent avoir la responsabilité d'un cheptel allant de 800 jusqu'à 3500 brebis. On peut donc aisément imaginer la différence de quantité de travail représentée par un tel écart.

Les vachers en général surveillent des troupeaux de 110 à 150 vaches mais ce chiffre peut s'élever à 240 bêtes comme sur l'estive d'Ascou-Pailhères.

Les estives sont menées de façon différente selon les animaux gardés, leur nombre, la topographie du terrain et ses ressources fourragères, la présence d'un parc de contention .....

Certaines gardes sont « lâches », laissant les animaux plus libres de leurs déplacements et d'autres sont plus serrées, regroupant par exemple le soir les animaux pour prévenir de l'attaque des prédateurs. Ceci dépend essentiellement du terrain.

Pour exemple, dans le système dit en « escabottes » les brebis se regroupent par petits lots de 20 à 50 têtes ce qui bien entendu complique la tâche du berger en augmentant de façon considérable ses déplacements.

L'activité des pâtres varie donc tout au long de la saison, suivant l'herbe à brouter et nombreux sont les pâtres qui changent de zone de montagne et donc de cabane au fil des mois.

Le pâtre doit effectuer de longues marches en terrain très accidenté, de huit jusqu'à parfois quatorze heures par jour, avec des dénivellations très importantes de l'ordre de 2000 à 3000 m par jour.

Le pâtre n'a pas d'horaires de travail et débute ou finit souvent sa journée avec la nuit, se déplaçant à la lumière d'une lampe frontale.

Il se déplace toujours avec son bâton (« gunch » ou « cachadou » ou « rastol ») muni d'un crochet au sommet qui lui permet d'attraper les animaux afin de leur prodiguer des soins et qui offre une stabilité dans les descentes notamment dans les gispettes, herbes qui couvrent des flancs de montagne et qui ont la particularité d'être glissantes.

Concernant le logement, les conditions sont très différentes d'une estive à l'autre. Certaines cabanes sont accessibles en voiture par des pistes et d'autres se situent à 4 heures de marche.

Il existe des cabanes « luxueuses » avec électricité, réfrigérateur, sanitaires, avec toilettes et douches chaudes, chambre individuelle, téléphone. Ces cabanes ne sont pas les plus nombreuses et bien souvent les conditions sont beaucoup plus rudimentaires, le mobilier étant réduit au strict minimum (table, banc, matelas mousse). Les cabanes sont presque toujours équipées de cheminées mais la qualité du système d'évacuation de la fumée laisse parfois à désirer.

Les chiens de travail des pâtres sont souvent accueillis dans les cabanes avec leur maître.

La plupart des pâtres sont équipés de téléphones portables mais le réseau téléphonique dans les montagnes ariégeoises est inégal et bien souvent le téléphone ne passe pas ou passe dans certaines zones réduites que les pâtres repèrent en général.

Concernant le ravitaillement, il s'effectue par la route si la cabane est accessible en voiture, par hélicoptage ou à dos de mulets, de chevaux ou à dos d'hommes. L'hélicoptage monte le matériel nécessaire pour l'été en estive : matériel de vie pour le berger, matériel pour les bêtes, sel pour les animaux, nourriture... Les ravitaillements alimentaires suivants se feront le plus souvent à dos d'homme. Le pâtre descend régulièrement dans la vallée afin d'acheter ce dont il a besoin et remonte des sacs pesant bien souvent environ 25 kgs.

Les éleveurs qui montent voir le pâtre et leurs animaux amènent aussi des victuailles.

Concernant les soins aux animaux, les pâtres effectuent le plus souvent les premiers soins. Pour les vaches, les estives sont le plus souvent accessibles par des pistes et certains éleveurs montent régulièrement une fois par semaine voir l'état du troupeau et soigner les bêtes. Parfois, au contraire, les éleveurs laissent au berger la totale initiative de soigner les animaux. Les conditions une fois de plus dépendent de l'estive, les soins étant facilités par la présence d'un parc et d'un couloir de contention. Toutes les estives n'en sont pas équipées.

La présence de prédateurs complique le travail des pâtres. Les chiens errants et la présence des ours imposent une surveillance accrue des troupeaux. Ainsi de nombreuses estives sont gardées par des Patous, chiens des Pyrénées, qui restent tout le temps avec le troupeau afin de le protéger des prédateurs.

Concernant la présence d'ours dans les Pyrénées, celle-ci est vécue comme une source de stress par les gardiens de troupeau et génère un surcroît de travail notamment quand une attaque est survenue. Quand une brebis a été tuée par un ours, le berger commence par mettre une bâche ou des pierres sur le cadavre afin que les charognards ne la mangent pas. Ensuite il doit réunir son troupeau, qui bien souvent a été dispersé par l'intrusion de l'ours et établir un rapide état des lieux des dégâts. Le berger avertit ensuite l'éleveur concerné par téléphone et

convient d'un rendez vous avec des experts et des agents de l'ONCFS afin de constater l'attaque et de l'attribuer à l'ours pour que l'éleveur soit dédommagé en conséquence.

Chaque année, plusieurs estives sont victimes d'attaques d'ours.

Par exemple, l'estive d'Ascou-Pailhères subit depuis plusieurs années des attaques d'ours. L'estive est gardée par une bergère, qui a la surveillance d'un troupeau de 1000 brebis. Elle a subi en juin 2008 deux attaques d'ours et a vu un ours, un matin, situé à 30 mètres d'elle. Cette rencontre et ces attaques créent une tension permanente.

## VI. Etude de poste

Cette étude a été réalisée le 01 août 2008. J'ai passé une journée avec Raymond, le vacher de l'estive du Plat des Peyres dans la vallée de l'Aston.

Le rendez-vous est fixé à 6 h 30 du matin à la cabane.

La cabane est accessible en voiture et se situe à  $\frac{3}{4}$  d'heures de route sinueuse et étroite puis de piste du premier village qui est Aston.

A mon arrivée, la cabane est dans le brouillard, nous sommes à 1696 mètres d'altitude et la température est de 15 °. Raymond se lève à peine. Il s'est autorisé ce matin, à l'occasion de mon arrivée « tardive » une petite grasse matinée car en général son lever se fait entre 4 h 30 et 5 h le matin. Il part de la cabane vers 5 h 30 afin de diriger les vaches vers l'endroit où il veut qu'elles broutent.

Son petit déjeuner se fait à la lueur de la bougie, chocolat chaud à l'eau et pain. La cabane ne comporte qu'une seule pièce de vie. Le mobilier se compose d'une table avec deux bancs, d'un réfrigérateur qui marche au gaz, d'une armoire, d'une gazinière, d'un évier et de deux lits superposés. Il n'y a pas d'électricité, pas de téléphone ni fixe ni portable. Il y avait un téléphone fixe dans une cabane proche de celle-ci mais la porte de la cabane a été ouverte et la ligne du téléphone coupée par une main malveillante.

Il fait bon dans la cabane et la cheminée dégage encore un peu de chaleur. Raymond dispose d'une tronçonneuse et va couper régulièrement son bois de chauffage dans la forêt en dessous (à environ 25 minutes de voiture aller). Il charge sa voiture (une vieille Fiat Panda) de bois et le remonte à la cabane.

Il n'y a pas de chauffe eau donc pas d'eau chaude, la toilette se fait à l'eau froide issue directement de la montagne. L'eau arrive directement dans le robinet de l'évier de la cabane. Elle est captée à la résurgence d'une source qui ne se situe pas sur le trajet des animaux.

Pendant que Raymond déjeune, je consulte son cahier d'estive rempli quotidiennement et qui liste l'effectif d'animaux présents, l'endroit où les bêtes se trouvent, la virée effectuée, les soins donnés, l'entretien des équipements pastoraux et les événements particuliers qui ont pu survenir. Presque chaque jour, il effectue des entretiens de clôtures.

Il y a environ quinze jours, une vache a été victime d'une attaque d'ours me dit-il. Elle a été blessée et est tombée. Son propriétaire a dû l'achever en la saignant le lendemain. C'est la première fois qu'il serait victime du plantigrade et il a aperçu une ou deux fois un ours sur les crêtes environnantes. Les équipes du suivi de l'ours sont venues sur place et j'ignore leur conclusion.

Derrière la cabane, se trouve un parc de contention avec couloir de contention pour effectuer les soins aux vaches ou aux veaux. Parfois, Raymond intervient seul pour les soins bloquant l'animal dans le couloir de contention, la tête coincée entre les cornadis. Les soins consistent

en des injections d'antibiotiques et en soin de plaies avec une pommade. Les aiguilles ne sont pas jetées mais nettoyées et réutilisées.

Raymond est vacher sur cette estive pour la deuxième année consécutive. Il était avant éleveur de brebis et de vaches mais a arrêté son activité en 2005. Le reste de l'année, il travaille avec son frère qui est éleveur de brebis.

Il n'a pas suivi de formation de pâtre et connaît les animaux de part son expérience. Il connaît la montagne pour la pratiquer régulièrement. Il n'est pas formé aux premiers secours.

Il a la responsabilité de 148 vaches, de 83 veaux et d'environ 70 chevaux qu'il surveille uniquement et dont il prévient le propriétaire si il y a un souci. Le groupement Pastoral réunit 5 éleveurs différents.

Quand le vacher constate qu'il y a un problème, qu'une vache est souffrante, il prévient l'éleveur par téléphone ou va le voir directement. De toute façon, n'ayant pas de téléphone à la cabane, il est obligé de descendre sur Aston.

Trois jours avant ma venue, Raymond a pris deux jours de congés, qu'il n'ait pas pris depuis quinze jours et il est rentré chez lui où il s'est reposé. La veille de mon arrivée, le troupeau de vaches étant scindé en deux groupes, il n'a pas trouvé une quarantaine de vaches dans la vallée de Garsan. Ce matin, nous allons donc monter vers la Coume de Varilhes et son étang afin de retrouver ce lot de vaches et de les ramener à la cabane pour leur donner du sel et enfin les joindre au reste des animaux.

Nous retrouvons les vaches à l'endroit prévu. Nous avons suivi un sentier tracé par les animaux pour arriver jusqu'au fond de la petite vallée. Nous avons rencontré sur le chemin, un taureau, une vache et son veau isolés du reste du groupe. Raymond m'explique que le taureau boîte et qu'il faut qu'il le soigne en réalisant une injection d'antibiotiques.

La vache est blessée au niveau de la patte arrière droite. Son pied a doublé de volume et du pus s'écoule d'une plaie ouverte. Elle a beaucoup de mal à marcher, a déjà eu deux injections d'antibiotiques. Le vacher pense qu'elle ne pourra pas guérir en estive et qu'elle et son veau devront redescendre sur l'exploitation de son propriétaire qu'il va donc contacter.

La vallée est sauvage et belle. Nous progressons depuis le départ dans le brouillard qui nous laisse quand même une visibilité de 50 mètres environ.

Raymond est équipé de chaussures de randonnée avec bonne semelle agrippante, d'un jean, d'un pull-over, d'une casquette et de son long bâton de bois.

Il est parti, comme chaque jour, sans sac à dos car il n'aime pas porter un sac à dos. Il porte seulement ses jumelles en bandoulières. Ses jumelles lui permettent de repérer les vaches à distance. Le brouillard s'est enfin levé, restant coincé en bas de la vallée.

Au fond de la vallée, nous nous arrêtons un petit moment pour observer des marmottes sur un pierrier, un isard broute tranquillement au dessus du pierrier tandis qu'au dessus du col tournoient quatre vautours fauves. Un peu plus tard dans la journée, nous aurons la chance de pouvoir observer un gypaète barbu. Raymond m'explique qu'il y a beaucoup de vipères dans le coin.

Pour accéder jusqu'à l'étang de la Coume de Varilhes où les vaches ont choisi de s'installer, nous grimpons un terrain pentu composé de gispettes et de rhododendrons. Nous enjambons des ruisseaux et évoluons sur des pierriers. Le grand bâton de bois avec lequel nous marchons (Raymond m'a prêté un de ses bâtons) nous permet de nous stabiliser et de nous aider.

Afin de l'aider dans son travail, Raymond dispose de deux chiens Bergère et Dick qui est jeune et en cours de dressage. Raymond s'adresse à ses chiens en patois et ceux-ci obéissent au doigt et à l'œil. Il doit retenir les chiens dans la descente car les vaches ne doivent pas être

effrayées car elles risqueraient de glisser et de se blesser. Le rassemblement des vaches et la descente se fait donc tranquillement à leur rythme jusqu'au chemin où les chiens prennent un peu plus les choses en main.

Une fois sur le sentier, les vaches sont revenues toutes seules à la cabane. Elles veulent manger du sel et en ont besoin tous les 8 à 10 jours.

Nous sommes partis à 7 h 30 et revenus à la cabane à 13 h 30 soit 6 heures après. Nous avons effectués environ 500 mètres de dénivelé positif et négatif et 12 Km de développé.

Quand nous arrivons à la cabane, des éleveurs du Groupement Pastoral sont montés à l'improviste voir le pâtre et leurs animaux.

Le repas est prêt, composé de légumes frais du jardin, de viande, fromage, yaourt et vin rouge et la table est mise à l'intérieur de la cabane. Ils ont monté des légumes, des produits frais et de première nécessité à Raymond.

Le sel ne sera distribué aux vaches qu'après le repas afin qu'elle ne s'éloignent pas trop. Il est conditionné en sacs de 25 kgs et des sacs sont stockés dans deux autres cabanes situées sur l'estive. Ils ont été amenés par hélicoptère en début de saison.

Un des éleveurs est reparti chercher la vache blessée, son veau et le taureau que nous n'avons pas trouvés en redescendant.

La journée se s'arrête pas là puis qu'il faut remonter ce groupe d'une quarantaine de vaches sur le versant d'en face pour les joindre au reste du groupe. Il reste encore environ 400 mètres de dénivelé positif et négatif à effectuer et plusieurs heures de marche. Mais il faut avant cela attendre que l'éleveur qui est allé chercher la vache malade revienne.

Les journées sur l'estive se suivent mais ne se ressemblent pas forcément. Elles comportent beaucoup d'imprévus et il faut s'adapter en permanence. Les journées peuvent se terminer assez tôt comme très tard. Le coucher de Raymond s'effectue le plus souvent entre 21h et minuit ou plus. Les soins donnés aux vaches sont très fréquents, l'entretien des équipements quasi quotidien.

Le repas a été l'occasion d'échanger avec les éleveurs sur les difficultés qu'ils rencontrent : difficultés économiques (le veau ne se vend pas cher et sa qualité n'est pas reconnue sur le plan financier, les frais de vétérinaire sont élevés, les frais d'estive aussi ), la présence de l'ours qui suscite une vive animation...Ils ont été au départ un peu méfiants quant à ma présence sur l'estive puis finalement se sont montrés plutôt contents que l'on s'intéresse à leurs conditions de travail et à celles du pâtre. Cette rencontre a été l'occasion d'aborder la question des risques encourus, de les pointer et de leur exposer qu'il existait des moyens simples et peu coûteux parfois pour les réduire. J'ai, notamment, signalé la nécessité d'installer un téléphone à la cabane ainsi que l'importance de la trousse de secours.

Le téléphone portable ne passait pas dans les zones où j'ai regardé et ni à la cabane.

Les éleveurs sont souvent assez âgés et empreints d'une tradition profonde. Il est difficile de les convaincre de la nécessité d'améliorer les conditions de vie et de travail et de réduire les risques car ils ont toujours connu la montagne et le métier de pâtre ainsi. Mais enfin, ils ne sont, malgré tout, pas totalement fermés à de nouvelles perspectives pourvu que cela se fasse en toute concertation et progressivement.

Tout au long de notre progression en montagne, Raymond a répondu à toutes les questions que j'ai pu lui poser. Nous avons abordé les conditions de travail et les risques professionnels. J'ai insisté sur les bases de la sécurité pour lui et notamment sur la nécessité de partir avec un sac à dos contenant au moins une bouteille d'eau, un casse croûte ou des biscuits ou du sucre au minimum, une couverture de survie, une pharmacie avec au moins une bande.

Les notions de sécurité s'acquièrent progressivement et on ne peut pas changer radicalement la façon de procéder du jour au lendemain et c'est en répétant les choses que l'on assiste à une amélioration.

Au niveau de cette estive, beaucoup de choses sont à mettre en œuvre pour améliorer les conditions de travail et la sécurité. Les conditions peuvent être totalement différentes à d'autres endroits.

Cette étude de poste ne reflète qu'une petite image du pastoralisme des Pyrénées ariégeoises tant il est diversifié mais elle montre quand même les réalités du terrain.



## **VII. Les risques professionnels**

### **1. Risques liés aux contraintes du milieu montagnard**

#### **1.1 Le relief**

Le terrain de montagne est très accidenté, les barres rocheuses nombreuses. Les vallées sont souvent profondes, et les pentes abruptes. Lors de leurs déplacements, les pâtres s'exposent donc à des risques de chutes et de traumatismes divers et variés et ce d'autant plus qu'ils parcourent la montagne en dehors des sentiers tracés. Bien souvent, ils doivent suivre leurs bêtes sur des sentes formées par leur passage passant dans des endroits très raides et fortement exposés, devant parfois enjamber des barres rocheuses.

## 1.2 Les conditions météorologiques

Le temps en montagne a la particularité de changer en très peu de temps. Le pâtre travaille tous les jours quelle que soit la météo sauf si le brouillard est vraiment trop épais et limite ses déplacements et sa visibilité. Il parcourt la montagne sous le froid, le vent, la pluie qui rend le terrain glissant et le trempe parfois jusqu'aux os. Il travaille aussi sous un soleil de plomb, s'exposant à l'intensité du rayonnement solaire en montagne.

Les orages sont particulièrement virulents et impressionnants en montagne. En Ariège, ils surviennent principalement au mois d'août. Outre les risques de foudroiement, tonnerre et éclairs énervent les animaux dont le comportement devient plus dangereux, notamment dans les mouvements de troupeaux.

## 1.3 L'altitude

Le travail en altitude demande une adaptation à l'effort. Au fur et à mesure que l'on monte en altitude, la température diminue. Tout au long de l'estive, les nuits froides avec gelées nocturnes sont fréquentes. Il peut neiger en mai ou en octobre. En mai et juin, des plaques de neige persistent sur le terrain, rendant les déplacements plus risqués.

## 2. Risques liés au rythme de travail et aux horaires de la journée

Les pâtres travaillent 6 jours sur 7 et ont généralement un jour de congé dans la semaine. Certains en profitent pour redescendre dans la vallée, faire leurs courses ou voir des amis ou de la famille et d'autres restent en montagne avec leur troupeau et ne prennent pas cette journée de repos.

La journée de travail du pâtre possède une grande amplitude au niveau de ses horaires de travail, débutant ou finissant souvent avec la nuit.

Outre les risques liés à la fatigue accumulée, on rajoute les risques liés aux déplacements de nuit qui s'effectuent au mieux à la lueur d'une lampe frontale, ce qui augmente les risques d'accidents.

Les pâtres marchent parfois jusqu'à 14 heures dans une journée, couvrant des distances et des dénivellations très importantes.

## 3. Risques liés à la charge mentale

La charge mentale des pâtres est très importante et se situe à plusieurs niveaux. Elle a pendant longtemps été négligée et est désormais de plus en plus prise en compte.

Elle se retrouve d'abord dans l'**isolement**, il faut savoir gérer l'éloignement de sa famille et de ses amis, supporter de se retrouver seul pendant de longues périodes.

Ensuite, il faut **supporter les conditions de vie** souvent rudimentaires, le manque de confort, la vie dans une cabane toute petite, parfois la cohabitation avec un autre pâtre ou un maître de stage.

Enfin, il faut **assumer la responsabilité** d'un cheptel d'animaux, les soigner au mieux, les protéger contre les prédateurs. Les éleveurs confient au pâtre le fruit de

plusieurs années de travail et celui-ci doit les leur rendre en bonne santé tout en assurant le moins de pertes possibles.

La **présence de l'ours** dans les montagnes ariégeoises génère une part importante de stress et un surcroît de travail lors d'attaques avérées.

## **4. Risques liés à l'isolement**

### **4.1 Adaptation psychologique**

L'adaptation psychologique à l'isolement, l'éloignement des familles et des amis peut parfois occasionner des décompensations sur les terrains préalablement fragilisés.

### **4.2 Conduites addictives**

Le pâtre reste seul le plus souvent la journée bien qu'il puisse rencontrer des usagers de la montagne, mais il est surtout seul le soir. Cette situation peut mener vers des conduites addictives avec consommation d'alcool et de stupéfiants tels que le cannabis. Nombreux sont les pâtres qui fument du tabac, et ne sont pas rares ceux qui rajoutent de l'herbe à leur tabac en fin de journée à la cabane.

Le problème lié à l'alcool augmente une fois de plus le risque d'accidents car la consommation se fait parfois aussi bien dans la journée que le soir à la cabane.

### **4.3 Retard de soins**

L'isolement peut être responsable d'un retard de soins si le pâtre est malade ou blessé. En cas de maladie, la situation peut s'aggraver en attendant de pouvoir accéder aux soins. En cas de blessure, il en est de même, la difficulté étant d'alerter les secours quand le téléphone ne passe pas et que ses propres déplacements sont limités ou impossible à cause de la blessure. L'isolement peut donc compromettre le pronostic vital.

## **5. Risques liés aux conditions de vie**

### **5.1 La cabane**

Les cabanes sont souvent rudimentaires, l'isolation est souvent plus que légère, l'air passe sous la porte ou par le toit. Le confort est très sommaire.

La cheminée peut parfois fumer et dans les cas où l'évacuation de la fumée est défectueuse, il existe un risque d'intoxication au monoxyde de carbone.

Par ailleurs, le risque d'incendie n'est pas négligeable, du fait que les foyers ne sont pas protégés et que des braises peuvent être projetées vers un plancher en bois par exemple.

Il existe donc des risques liés au froid dans la cabane et au froid dans la manipulation de l'eau.

L'eau qui coule dans la cabane au mieux ou à côté est issue de sources de montagnes donc très froide. C'est avec cette eau, que le pâtre va cuisiner, se laver,

faire sa vaisselle, boire ... Ceci peut donc occasionner des troubles vasomoteurs au niveau des extrémités.

Les couchages se font parfois sur de vieilles mousses qui restent toute l'année dans la cabane, prenant la poussière et l'humidité au fil du temps. Outre les conditions d'hygiène limites, la qualité du matelas laisse à désirer. Tout ceci peut entraîner des risques d'atteintes cutanées, d'allergies, de douleurs rachidiennes et de troubles du sommeil accentuant la fatigue accumulée.

La présence d'électricité et de gaz conditionne la conservation de produits frais si les lieux sont équipés d'un réfrigérateur. Les risques existent dans la manipulation du gaz.

## 5.2 L'hygiène des lieux et hygiène corporelle

**L'hygiène de la cabane** est bien souvent toute relative. Ces lieux sont parfois fréquentés par des randonneurs en dehors de la période de l'estive, ce qui salit et parfois dégrade le logement.

La proximité des chiens qui parfois vivent aussi dans la cabane est source de transmission de parasites tels que les puces et les tiques et peut donc occasionner des zoonoses (chapitre qui sera développé plus loin).

**L'hygiène corporelle** est fortement conditionnée par la présence ou non de sanitaires avec toilettes et douches chaudes.

On imagine aisément qu'il est plus facile d'observer une toilette quotidienne quand de bonnes conditions sont réunies et qu'il paraît difficile de faire une toilette complète à l'eau issue de torrents de montagne quand la température est de 5 ° dehors.

Le manque d'hygiène corporelle, la transpiration, la macération dans les chaussures sont responsables de pathologies cutanées à type de mycose par exemple.

Par ailleurs, le fait de ne pas se déshabiller quotidiennement pour se laver ou « s'inspecter » peut laisser inaperçue la présence de tiques sur la peau puis l'érythème migrant de la première phase de la maladie de Lyme.

Pour information, il m'est arrivé à deux reprises de retirer des tiques fixées sur la peau de deux bergers venus en consultation pour des visites d'embauche.

Par ailleurs, l'entretien des vêtements des pâtres est parfois rendu difficile par les conditions météorologiques avec la difficulté de faire sécher des vêtements lavés à cause du mauvais temps.

## 5.3 L'aspect nutritionnel

Les gardiens de troupeaux **consomment essentiellement des denrées non périssables** qui sont de conservation aisée. Et nombreux sont ceux qui se nourrissent de pâtes, riz, plats cuisinés en boîtes de conserves, charcuterie, fromage.... Les légumes consommés sont le plus souvent issus de conserves. Les

régimes alimentaires sont souvent peu variés et carencés en produits frais (viande, poisson, produits laitiers, fruits et légumes frais). Les éleveurs qui montent voir les pâtres leur amènent bien souvent des produits tels que charcuterie et fromages mais peu de fruits et légumes.

Les **consommations d'alcool**, notamment vin rouge et bières sont parfois excessives.

Concernant **la qualité de l'eau** que les pâtres consomment, elle est issue directement de sources de montagne. Les captages essaient d'être les plus sains possibles, au plus près de la résurgence de la source et au plus loin de la présence des troupeaux.

Peu d'atteintes gastro intestinales ont été rapportées suite à la consommation de cette eau de montagne et le plus souvent elle n'occasionne aucune conséquence sur la santé.

Le risque n'est cependant pas nul, et lors des différents déplacements dans la montagne, les bergers remplissent leur gourde dans différents torrents et ne savent pas toujours ce qui se trouve en amont (brebis morte vue une fois par un berger dans le ruisseau en amont de l'endroit où il avait bu).

En ce qui concerne, les déplacements des pâtres dans la journée, le niveau élevé de l'activité physique et les conditions météorologiques peuvent être sources de déshydratation et d'hypoglycémies, d'où la nécessité de transporter dans son sac à dos eau et nourriture tel que des barres de céréales par exemple, qui pèsent peu et apportent sucres rapides et sucres lents. Bien souvent, on remarque que bergers et vachers se déplacent dans la journée sans rien sur le dos, pas d'eau, pas de nourriture, pas de trousse de secours. Ceci concerne les gardiens de troupeau les plus âgés, car les jeunes ayant de plus en plus conscience des risques, sont plus prévoyants.

Les mentalités changent et évoluent au fil du temps, et le berger consommateur de charcuterie et de pain exclusivement laisse peu à peu sa place au berger désireux de consommer des produits frais et qui sait trouver dans la montagne les herbes à manger en salade, les myrtilles et les baies ou qui fait lui-même pousser quelques légumes malgré les conditions hostiles.

Enfin, on observe souvent en fin d'estive, une perte de poids des pâtres.

## **6. Risques liés aux animaux**

### **6.1 Risques liés au rassemblement des animaux**

Lors des regroupements d'animaux, de leurs déplacements, les risques d'accidents et de traumatismes sont importants (coups de corne, coups de pieds, coup de tête, piétinement). Ces risques sont aussi particulièrement présents lors de la contention des animaux pour les inspecter ou les soigner ou pendant la distribution du sel (18,19).

### **6.2 Risques liés aux soins donnés aux animaux**

Pour soigner les animaux, il faut déjà les attraper, ce qui déjà représente un risque. Il est difficile et dangereux d'attraper une brebis blessée et apeurée réfugiée dans un escarpement rocheux.

Une fois la bête attrapée, il faut la contenir, parfois la soulever pour la soigner. Outre les risques de traumatismes liés à l'animal qui se débat, il existe des risques d'atteintes dorsaux lombaires ou des articulations des membres supérieurs ou inférieurs.

Par ailleurs, il existe un risque biologique lié à la promiscuité et à la manipulation d'animaux malades ou blessés. Il existe par ailleurs un risque pour le berger de se piquer avec une aiguille qui a servi à réaliser une injection à un animal.

### **6.3 Risque de zoonoses**

Les zoonoses peuvent être transmises par tous les animaux peuplant la montagne pendant l'estive. Ce sont les ovins, bovins, équins, caprins, les chiens et les animaux sauvages. Ceci est une liste non exhaustive des pathologies pouvant être transmises par les animaux cités ci-dessus (20, 21) :

#### **a. Les infections bactériennes :**

- la brucellose
- la fièvre Q
- la tuberculose à Mycobactérium Bovis
- la listériose
- la leptospirose
- la maladie de Lyme
- le charbon bactérien
- la pasteurellose
- la tularémie
- la salmonellose
- le rouget

#### **b. Les infections virales :**

- la rage
- l'encéphalite à tiques
- le nodule du trayeur

#### **c. Les parasitoses :**

- la gale
- l'échinococcose alvéolaire
- la babésiose
- l'hydatidose
- la toxocarose
- la toxoplasmose
- la trichinellose
- la douve

#### **d. Les mycoses :**

- dermatophyties : les teignes

## **7. Risques liés aux ports de charges**

Les pâtres sont amenés à porter des charges lourdes tels que leurs sac à dos de ravitaillement pouvant peser plus de 25 kgs, le sel pour les animaux, le bois pour la cheminée , les brebis ....

Il existe donc un risque de troubles musculosquelettiques (atteintes dorsolombaires, atteintes des genoux ...).

## **8. Risques liés à l'utilisation de machines dangereuses**

La grande majorité des gardiens de troupeau d'Ariège n'utilisent pas de machines dangereuses mais ils utilisent en général quelques outils dangereux tels que scie, hache, merlin et fil barbelé.

Au niveau de certaines estives, telle que celle du Prat d'Albies au dessus de Foix, le pâtre se sert régulièrement d'une tronçonneuse, d'une débroussailleuse et même d'un tracteur.

Les risques encourus sont des risques d'accidents avec blessure.

## **9. Risques liés aux déplacements routiers**

Les estives et notamment les cabanes qui sont accessibles en voiture, le sont par le biais de pistes dont l'état est plus ou moins entretenu.

De plus, les pâtres qui empruntent ces pistes plus ou moins carrossables, ne sont pas équipés de véhicules tous terrains et il existe donc des risques d'accidents de voiture.

Par ailleurs, les pâtres descendus dans la vallée peuvent avoir consommé de l'alcool et nous connaissons tous les risques majorés de la conduite en état d'ivresse surtout sur des routes de montagne étroites et sinueuses.

## **10. Risques liés à la manipulation de produits chimiques**

Le risque chimique est peu présent sur les estives ariégeoises mais on peut envisager l'utilisation de produits désherbants pour l'entretien des clôtures ou de produits anti parasitaires pour traiter les animaux.

Normalement, l'application d'anti parasitaires sur les animaux se fait au niveau de l'exploitation avant la montée en estive.

## **11. Risques liés aux conflits**

Les risques de conflits de personnes sont bien réels entre les pâtres et les autres usagers de la montagne qui sont surtout les chasseurs et les randonneurs.

Les randonneurs sont souvent curieux de rencontrer le berger et de discuter avec lui. En revanche, le berger pour sa part, n'est pas toujours disposé à répondre aux questions et à raconter sa vie. Les bergers sont souvent des « solitaires » et nombreux sont ceux qui fuient la présence des randonneurs.

Les sources les plus fréquentes de discorde entre bergers et randonneurs sont la présence de chiens qui effraient les animaux et qui ne sont pas tenus en laisse par leur maître.

## 12. Risque social

Le métier de pâtre est saisonnier et donc précaire, ce qui impose de trouver une autre activité en dehors des périodes d'estive pour pouvoir avoir un revenu.

On rencontre parmi les gardiens de troupeau, un certain nombre de personnes qui vivent de façon « marginale » différente de celle de la plupart des gens en marge de la société de consommation.

## 13. Autres risques

### 13.1 Morsures de vipères

Les montagnes ariégeoises abritent des vipères dont le nombre et la concentration diffèrent en fonction des lieux, mais les accidents par morsure sont rares chaque année et les conséquences peu graves.

### 13.2 Piqûres d'hyménoptères

Risque de piqûres d'abeilles avec notamment la présence de ruchers près des estives, risque de piqûre de guêpes ...

### 13.3 Tétanos

Le risque d'attraper le tétanos est majoré par la manipulation d'objets et d'outils rouillés et par la manipulation de la terre.

## VIII. Les mesures de prévention mises en œuvre ou à mettre en œuvre

### 1. Concernant les risques liés aux contraintes du milieu montagnard

Evoluer en estive requiert des **connaissances spécifiques du milieu montagnard**.

**Savoir s'orienter** en montagne et avoir une bonne lecture du paysage sont deux éléments indispensables à la sécurité.

Il faut avoir appris à utiliser les outils d'orientation et il paraît indispensable d'être équipé de la carte IGN à l'échelle 25 000ème de l'estive concernée, d'une boussole et d'un altimètre. Un GPS peut aider à l'orientation notamment en cas de brouillard.

Une lampe frontale et des piles de rechanges permettent de se déplacer dans la nuit.

Un **repérage préalable** de la zone d'estive, avant la transhumance, permettrait au pâtre de connaître la zone, ses reliefs, ses ressources fourragères et d'anticiper les dangers potentiels.

Concernant **les conditions météorologiques**, il faut savoir interpréter le ciel et anticiper les modifications du temps.

En cas d'orage, il faut connaître la conduite à tenir (ne pas s'abriter sous un arbre ni sous un repli de paroi, éloigner les objets métalliques, ne pas courir, s'accroupir).

Enfin **un équipement vestimentaire adapté** est primordial : être équipé de chaussures de montagne montantes qui maintiennent la cheville et pourvues de bonnes semelles anti dérapantes de type Vibram, posséder des vestes chaudes de type polaire, un vêtement de pluie en membrane Gore Tex, un pantalon épais et souple pour faciliter les déplacements.

Le sac à dos doit offrir un bon maintien dorsal avec sangle abdominale.

Enfin, le bâton utilisé par les pâtres, outre le fait qui leur permet d'attraper les brebis, leur offre aussi une meilleure stabilité dans les descentes.

L'utilisation de deux bâtons de marches à hauteur réglable permet aussi dans les descentes de diminuer les contraintes exercées sur les articulations des membres inférieurs. Les pâtres n'utilisent pas ces types de bâtons et ne sont pas prêts à modifier leurs habitudes car ceux-ci « sont pour les touristes » et ne sont guère convaincus par les arguments avancés en terme d'économie articulaire.

## 2. Concernant les risques liés au rythme de travail et aux horaires de la journée

Quand on passe 5 mois en estive avec un rythme de travail aussi soutenu, il est indispensable d'observer une **bonne hygiène de vie**. Se coucher tôt et ne pas consommer d'excitants le soir permet d'avoir un sommeil suffisamment récupérateur pour être en forme pour la journée du lendemain.

On comprend donc aisément la nécessité d'être en très bonne forme physique et l'importance de la qualité et de la durée du sommeil et donc par là même, la qualité du couchage.

**L'organisation personnelle de son travail** est primordiale afin de ne pas multiplier les déplacements inutilement augmentant de fait la fatigue engendrée.

Les imprévus de la journée font que parfois le pâtre pense quitter la cabane pour une heure ou deux, et finalement il ne rentre que quatre ou cinq heures après.

Il est donc conseillé de se déplacer systématiquement avec un petit sac à dos contenant un vêtement de pluie, une gourde d'eau, un en-cas alimentaire tel que des barres de céréales, la trousse à pharmacie et le téléphone portable.

Il faut aussi dans les déplacements en montagne observer des **pauses régulières** et assurer **une bonne hydratation** de son corps avant même que la soif ne se fasse ressentir.

### 3. Concernant les risques liés à la charge mentale et à l'isolement

Il est primordial que les candidats à l'estive soient **solides psychologiquement** pour faire face à l'isolement, la rudesse des conditions et au poids des responsabilités qui leur sont confiées.

Il faut donc s'assurer, lors la visite médicale d'embauche, de l'absence de pathologie psychiatrique évolutive ou pouvant être décompensée par la situation.

Il faut évaluer la **consommation de drogues et ou d'alcool** pouvant signer l'existence d'un mal être sous jacent.

Une sensibilisation aux risques liés à la consommation d'alcool et de cannabis et un dépistage lors de la visite médicale d'embauche sont indispensables.

En ce qui concerne l'isolement physique, la mise en sécurité passe par **les moyens de communication**. Beaucoup de cabanes dont l'accès est facile par les pistes sont équipés de téléphone fixe mais les cabanes situées plus haut en altitude n'en sont pas équipées. La plupart des pâtres possèdent un téléphone portable, mais bien souvent il n'y a pas de réseau et il est donc nécessaire de rechercher les zones où le téléphone passe autour de la cabane (sur une crête par exemple).

Pour les téléphones portables se pose le problème du rechargement de la batterie quand il n'y a pas d'électricité.

Les **visites régulières** effectuées par les éleveurs permettent de s'assurer de la bonne santé du pâtre et deux visites par semaine pourraient être un bon rythme de surveillance.

Bien souvent, les éleveurs se relaient pour monter sur l'estive et s'y rendent une fois par semaine le week-end. Certains bergers ne reçoivent pas de visites des éleveurs pendant les mois d'estive, l'isolement est alors à son comble.

Par ailleurs, une **bonne relation de confiance doit être établie** entre le pâtre et les éleveurs qui lui ont confié leurs bêtes. Un pâtre qui sent que ses employeurs pensent leurs animaux en sécurité et qui est laissé autonome dans ses décisions aura plus d'assurance, se sentira plus valorisé et vivra mieux son travail.

L'isolement et les difficultés engendrées par l'inégalité voire l'absence de réseau téléphonique peuvent occasionner un retard de soins. Il est donc essentiel que la pâtre connaissent les gestes à faire pour les premiers secours et les conduites à tenir en cas d'accident ou de morsure de vipère par exemple.

Bien entendu, les premiers secours sont difficiles à apporter quand l'on est soi même la victime mais servent toujours pour avoir les bons réflexes.

Ainsi tout pâtre doit être **titulaire de l'AFPS (Attestation de Formation aux Premiers Secours) ou du SST (Sauveteur Secouriste du Travail)**.

Aucun déplacement en montagne ne devrait s'effectuer sans la **trousse à pharmacie** sur soi.

Les pâtres doivent être équipés de deux trousse à pharmacie, une mobile qui les suivrait dans leurs déplacements et une plus complète qui reste à la cabane.

La **trousse à pharmacie mobile** doit comporter au minimum une couverture de survie, des compresses, des dosettes de désinfectant type Chlorexidine, un

antalgique type paracétamol, un pansement compressif, du sparadrap, une bande, des pansements et une petite paire de ciseaux.  
Cette trousse doit être suffisamment légère et peu encombrante pour être amenée au quotidien.

La **trousse se trouvant à la cabane** doit contenir les mêmes éléments que ceux cités précédemment auxquels on peut rajouter des médicaments tels que un anti inflammatoire, un antibiotique de type amoxicilline/acide clavulanique, un anti spasmodique, un anti diarrhéique, des corticoïdes, une pince à épiler, un crochet pour retirer les tiques.

Il peut être conseillé de posséder un aspi venin même si son utilisation est controversée.

Tous ces médicaments doivent, bien entendu, être prescrits en l'absence de contre indication et d'allergies. Il faut s'assurer que le pâtre comprend bien et note l'utilisation de chacune de ses substances.

Il faut aussi préciser que si les symptômes persistent, la consultation d'un médecin est nécessaire.

#### **4. Concernant les risques liés aux conditions de vie**

Les cabanes doivent répondre à des obligations réglementaires mais ces dernières sont très éloignées des réalités du terrain.

Les **règles de mise en sécurité et de mise aux normes** doivent être respectées au maximum.

Certains groupements pastoraux veillent au « confort » du pâtre et à sécurité voulant le fidéliser à leur estive. D'autres, aux mentalités plus douteuses, pensent que si la cabane est trop confortable, le pâtre sera peu motivé pour se déplacer et surveiller le troupeau.

Quand le pâtre rentre trempé de la tête aux pieds à la cabane et qu'il fait froid dehors, la seule solution qu'il a pour se réchauffer et faire sécher ses affaires et notamment ses chaussures, c'est de faire du feu, d'où le rôle capital de la cheminée et de l'approvisionnement en bois.

Le minimum consiste quand même en la mise en sécurité du gaz, de l'évacuation des fumées et en l'installation de panneaux solaires suffisamment puissants pour l'éclairage et le rechargement du téléphone portable.

#### **5. Concernant les risques liés à l'hygiène des lieux et l'hygiène corporelle et l'aspect nutritionnel**

Concernant la consommation d'eau, il faut que les captages soient les plus sécurisés possibles (captage près de la source et loin des zones de pâturage des troupeaux).

Des contrôles de la qualité de l'eau sont effectués par des services de l'état et des chantiers sont en cours pour la mise aux normes des captages.

En ce qui concerne hygiène individuelle et nutrition, **une sensibilisation des pâtres et des éleveurs** est à effectuer. Cette sensibilisation est réalisée par le médecin du travail lors de la visite médicale d'embauche.

Il faut convaincre les éleveurs d'équiper les cabanes en électricité et réfrigérateur pour permettre la consommation régulière de produits frais et tenter d'aménager dans la mesure du possible des sanitaires.

Tout ceci a malheureusement un coût élevé en montagne et les groupements pastoraux ne sont pas riches, les éleveurs ayant eux-mêmes bien souvent à vivre de leur activité d'élevage.

## 6. Concernant les risques liés aux animaux

Les gardiens de troupeaux doivent avoir **une connaissance complète des animaux**, de leur manipulation et des soins à leur dispenser.

Ils doivent savoir comment attraper un animal pour limiter au plus les risques d'accidents et de troubles musculosquelettiques.

La **présence d'un parc de contention avec couloir de contention** offre une bonne sécurité et de bonnes conditions pour inspecter et éventuellement soigner l'animal (22, 23, 24).

Dans la mesure du possible, il faut éviter d'intervenir seul sur un animal malade ou blessé. Ceci est plus facile pour les vaches car soigner seul une vache quand il n'y a pas de parc est très difficile et bien souvent l'éleveur monte pour aider ou pour réaliser le soin. En revanche, les bergers interviennent souvent seuls.

Le **rôle des chiens de travail est primordial** et posséder des chiens bien dressés permet de canaliser le troupeau, de rassembler les bêtes et contribue donc à une meilleure sécurité.

Les patous protègent aussi le troupeau et rassurent par leur présence le berger. On peut ainsi imaginer que le pâtre est plus en sécurité bien qu'aucune attaque d'ours sur l'homme n'est été recensée dans les Pyrénées.

Concernant la manipulation des animaux, les bergers et vachers doivent avoir été formés **aux gestes et postures** afin de limiter au plus les risques pour leur santé.

En ce qui concerne **les soins donnés aux animaux**, ils doivent être effectués avec des gants (ce qui en pratique n'est jamais pratiqué) et ce avant d'éviter les contaminations éventuelles.

Il faut **informer les pâtres de l'existence des zoonoses et des risques encourus**. Actuellement aucune formation de ce type n'est dispensée et seule la visite médicale d'embauche permet d'aborder ces aspects mais le temps manque et seuls les points essentiels sont abordés.

Lors des **injections pratiquées aux animaux**, il faut recueillir les aiguilles dans un récipient adapté refermable (type boîte de recueil d'aiguilles vendues dans les magasins de matériel médical).

Il faut insister **sur l'hygiène des mains** après avoir manipulé les animaux et avant de manger ou fumer.

Il faut conseiller **d'éviter de consommer des baies et myrtilles**.

Il faut quotidiennement inspecter l'ensemble de son corps à la recherche de tiques fixées et équiper les trousses de secours d'un crochet pour les retirer. Si une tique a été retirée, il faut conseiller de surveiller la zone pendant un mois et de consulter un médecin en cas d'apparition de plaque rouge.

Il faut **éviter de manipuler les avortons et utiliser des gants** si la manipulation ne peut être évitée.

Enfin, il faut conseiller la consultation d'un médecin en cas de forte fièvre de début brutal ou en cas de syndrome grippal ne cédant pas au bout de quelques jours.

**L'information et la formation** restent les meilleurs moyens de prévention en terme de zoonoses.

Lors de la visite médicale, le médecin du travail s'assure de la validité du vaccin contre le tétanos. Ce dernier n'étant pas obligatoire, il est de notre devoir de médecins d'informer le pâtre des risques du tétanos et de l'efficacité de la couverture vaccinale.

Par ailleurs, dans le cadre de la création d'un Groupement Pastoral, le règlement intérieur prévoit dans une annexe **un règlement sanitaire** qui est le suivant :

1. **Identification** : tous les animaux ovins et bovins doivent être identifiés par plaquette d'oreille numérotée ou par tatouage.
2. **Certificats sanitaires** : les animaux doivent être accompagnés des documents sanitaires (certificat de transhumance et documents sanitaires d'accompagnement pour les bovins, certificat de transhumance pour les ovins et certificat de transhumance et document d'identification pour les équins).

Les numéros d'identification des animaux doivent correspondre exactement aux certificats. La validité de ces derniers, un an, doit couvrir entièrement la période d'estive.

3. **Gale** : il est demandé aux propriétaires d'animaux transhumants de prendre toutes les dispositions nécessaires pour que leur cheptel soit indemne de gale.
4. **Brucellose** : les animaux doivent provenir d'exploitations où aucun avortement brucellique (brucellose contagieuse) n'a été observé depuis plus de un an. Les propriétaires demanderont à la Direction des Services Vétérinaires cette attestation en même temps que l'attestation d'exploitation indemne de tuberculose.

En cas d'avortement sur les pâturages d'estive, le propriétaire ou les responsables de la surveillance devront :

- isoler l'animal sur place et mettre l'avorton et les enveloppes (délivre) hors de portée de tous les animaux domestiques ou sauvages.
  - faire sans délai à la mairie, la déclaration obligatoire de l'avortement et provoquer la visite du vétérinaire sanitaire qui pratiquera les prélèvements obligatoires.
  - après avis des services sanitaires, se conformer aux directives préconisées.
5. **Entérites parasitaires (strongyloses gastro-intestinales)** : il est conseillé de vermifuger systématiquement contre les strongyloses gastro-intestinales de façon à éviter l'infection des pâturages.
  6. **Douve** : il est conseillé de traiter systématiquement les animaux après redescente des pâturages sur avis du vétérinaire traitant

## 7. Concernant les risques liés aux ports de charges

Pour limiter les risques liés aux ports de charges, on peut proposer aux pâtres une formation gestes et postures, désormais dénommée PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique). Les règles de bases pour ménager son dos peuvent être abordées lors de la visite médicale d'embauche.

Il faut diminuer le poids des sacs de sel au maximum.

Enfin, il faut favoriser l'héliportage ou le port des charges à dos de mulets et insister sur l'importance du maintien dorsal d'un bon sac à dos.

## 8. Concernant les risques liés à l'utilisation de machines dangereuses

En cas d'utilisation de tronçonneuse, les **équipements de protection individuelle** sont requis. Ils se composent de casque avec visière et protections auditives, de gants et de pantalon anti coupures, chaussures de sécurité. Pour l'utilisation de débroussailleuse, il faut s'équiper surtout de casque avec visière et protections auditives et de chaussures montantes de montagne.

**Une formation à l'utilisation de la tronçonneuse** peut être suivie.

## 9. Concernant les risques liés aux déplacements routiers

Afin de limiter les risques des déplacements routiers sur pistes, il faudrait mettre à disposition des pâtres qui n'en ont pas (la plupart) un véhicule tout terrain adapté.

Les véhicules doivent être entretenus et équipés d'un gilet de sécurité et d'un triangle.

Enfin, il est conseillé de se déplacer avec son téléphone portable sur soi.

## 10. Concernant les risques liés à la manipulation de produits chimiques ou phytosanitaires

Les traitements anti parasites externes des ovins et des bovins sont généralement effectués avant la montée en estive (25). Les produits utilisés sont dangereux (carbamates, organophosphorés, pyréthroïdes..) et nécessitent donc **de connaître les règles de bon usage et de précautions** ainsi que l'utilisation **d'équipement de protection individuel adapté**.

En cas de manipulation de produits chimiques dangereux, les équipements de protection individuelle adaptés doivent être mis à disposition des pâtres et la fiche individuelle d'exposition remplie par l'employeur.

**Une information et une formation de l'utilisateur** devraient avoir été faites au préalable.

## 11. Concernant les risques liés aux conflits

Concernant les risques liés aux conflits, deux journées consacrées à la communication et à la gestion des conflits sont organisées dans la formation des pâtres en Ariège.

## 12. Concernant le risque social

L'aspect social et les conditions de vie doivent être abordés lors de la visite médicale d'embauche. Si une situation à problème est repérée et si le pâtre concerné est d'accord, il peut être orienté vers les travailleurs sociaux de la MSA à la recherche de solutions d'aide.

Par ailleurs, l'Association des Pâtres de Haute Montagne «D'une Transhumance à l'Autre» a engagé depuis novembre 2005 un **travail d'accompagnement à la pluriactivité des pâtres (26)**.

L'objectif principal est de **réduire la précarité** par la stabilisation et la professionnalisation des activités des pâtres durant toute l'année, favorisant ainsi leur ancrage territorial.

Il s'agit de proposer un appui autant pour la recherche d'emploi de gardiennage des troupeaux en estives que d'activités hivernales. Ceci se fait dans une approche globale de parcours professionnel.

Ainsi, en 2007 l'accompagnement à l'emploi et la pluriactivité a concerné 89 demandes, demandes de recherche d'activité hivernale et/ou d'estive pour la saison.

Des informations et des offres d'emploi ont été transmises à ces personnes avec qui le contact s'établit dans la durée.

83 de ces demandes soit 93% ont abouti à un emploi correspondant à leur projet professionnel.

Les activités hivernales sont : gardiennage en parcours et agnelage en région PACA ou dans le Gard, emploi en élevage ou en agriculture ou emploi en station de ski ou dans le tourisme.

## **IX. Les moyens de prévention**

### **1. Les formations**

**La formation des pâtres** organisée et dispensée par l'Association des Pâtres de Haute Montagne «D'une Transhumance à l'Autre » est une bonne préparation au métier de pâtre. Son contenu est complet et adapté à l'exercice pratiqué.

On pourrait envisager de rajouter quelques journées thématiques en collaboration avec le service santé au travail de la MSA, représenté par le médecin du travail et le conseiller en prévention.

Ainsi une **formation sur les zoonoses** pourrait être réalisée par le médecin du travail et une sensibilisation à l'importance de la visite d'embauche effectuée à cette occasion.

**Une formation PRAP et une journée consacrée aux risques encourus** et à leur prévention pourraient être dispensées par le conseiller en prévention et le médecin du travail.

### **2. La rédaction du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)**

Le décret du 5 novembre 2001 impose aux employeurs de transcrire dans un document unique d'évaluation les risques professionnels pour la santé et la sécurité des travailleurs, et ce depuis le 07 novembre 2002.

Cet écrit doit être mis à jour lors des changements importants concernant le travail ou les installations et au moins une fois par an.

Ce document est à conserver sur l'exploitation et à tenir à la disposition du service Santé au travail et de l'Inspection du travail.

Le DUERP n'a pas encore été rédigé en Ariège mais sa rédaction est en cours. Les différents intervenants du pastoralisme ariégeois sont associés à cette réflexion (Fédération pastorale, l'Association des Pâtres de Haute Montagne «D'une Transhumance à l'Autre », les éleveurs et des pâtres) (27).

Sa rédaction permet de réaliser que les risques sont bien réels, de sensibiliser les pâtres et les éleveurs à ces risques et aux mesures de prévention à mettre en œuvre pour les limiter au maximum.

### **3. La Fédération Pastorale et l'Association des Pâtres de Haute Montagne «D'une Transhumance à l'Autre »**

La Fédération Pastorale et l'Association des Pâtres de Haute Montagne «D'une Transhumance à l'Autre » agissent tous deux **pour améliorer les conditions de travail et de vie** des pâtres pendant l'estive.

Ils mènent des actions pour améliorer l'état des cabanes, la qualité de l'eau, les conditions de rémunération.....

Chaque année, avant le début de la saison d'estive, la Fédération Pastorale envoie aux employeurs informations et documents concernant le statut des pâtres et les obligations des responsables d'estives employeurs.

Grâce à ces actions, aujourd'hui la grande majorité des pâtres en exercice est déclarée soit comme salarié soit comme prestataire de service, ce qui n'était pas le cas quelques années en arrière.

Les **documents joints aux employeurs** sont les suivants (cf annexe 1) :

- un exemplaire de contrat de travail saisonnier
- une page de cahier d'estive
- un certificat de travail
- un exemplaire de convention de prestation de service
- un modèle de bulletin de salaire et une note explicative de la feuille de paie
- l'Avenant n°75 du 19 février 2007 à la convention collective de travail du 18 juin 1979 concernant les exploitations agricoles de l'Ariège et sa modification du 17 mars 2008

**L'Avenant n°75 du 19 février 2007 à la convention collective de travail du 18 juin 1979 concernant les exploitations agricoles de l'Ariège et sa modification du 17 mars 2008 :**

Cet avenant précise les classifications des emplois non cadres des gardiens de troupeaux sur estive. Il existe 4 niveaux :

- niveau I : aide gardien de troupeau
- niveau II : gardien de troupeau
- niveau III : gardien de troupeau qualifié
- niveau IV : gardien de troupeau hautement qualifié

Des articles sont rédigés afin d'établir un cadre pour « la rémunération et le temps de travail » (accord pour rémunérer 42 h /semaine), « les équipements des gardiens de troupeaux et dispositions diverses ».

Ainsi, un téléphone portable doit-il être fourni au gardien de troupeau pendant la durée de l'estive.

Le 17 mars 2008, les salaires pour l'année 2008 ont été modifiés, revalorisés et l'allocation forfaitaire pour frais professionnels majorée à 100 euros. Cette allocation permet notamment au pâtre d'acheter son équipement personnel de montagne (chaussures, vêtements de pluie, sac à dos ...).

#### **4. La visite médicale de médecine du travail de la MSA**

Le travail des pâtres étant saisonnier, les seules visites médicales qui ont lieu sont des **visites médicales d'embauche**, ou à la demande de l'employeur ou du salarié ou de reprise éventuellement.

Concrètement, les seules visites médicales que j'ai eu l'occasion de réaliser sont des visites médicales d'embauche. On ne recense chez les pâtres quasiment aucun accident du travail et encore moins d'arrêts de travail.

Les visites médicales d'embauche, bien qu'elles soient obligatoires pour tout contrat supérieur à 45 jours, ne sont pas toujours demandées par les employeurs.

En 2007, 16 visites d'embauches ont été effectuées et en 2008, 14 visites ont eu lieu. Concernant l'absentéisme 9 salariés convoqués ne sont pas venus à la visite médicale en 2007 et 2 en 2008.

Ces visites sont souvent réalisées 2 ou 3 mois après le début de l'estive. Elles sont difficiles à organiser car elles imposent au pâtre de descendre dans la vallée et de venir jusqu'au cabinet médical situé à 1h30 ou 2 h de route. Le gardiennage du troupeau doit être assuré par un des éleveurs. Elle devrait être organisée juste avant la transhumance des troupeaux et la montée du pâtre en estive.

**La visite médicale d'embauche est particulièrement importante et son objectif est multiple.**

Son premier objet est de **dépister des contre indications médicales** à l'exercice des fonctions de gardien de troupeaux.

Certaines pathologies sont incompatibles avec le métier de pâtre telles que des pathologies cardiovasculaires, respiratoire telle que un asthme grave mal équilibré, neurologique telle que de l'épilepsie non équilibrée, des pathologies psychiatriques évolutives, des pathologies articulaires, un alcoolisme....

Comme nous l'avons vu, le pâtre doit être en bonne condition physique.

L'**interrogatoire** permet de faire le point sur les **antécédents**, les **traitements pris**, les habitudes en terme de **consommation d'alcool, de tabac et de cannabis**, les **plaintes fonctionnelles éventuelles**.

La discussion permet **d'apprécier l'état psychologique** du pâtre, ses motivations et son vécu de l'estive.

L'**examen clinique** apprécie l'état cardiovasculaire par la prise de tension, l'auscultation cardio-pulmonaire, l'appréciation du réseau artériel. L'examen se complète par une surveillance ostéoarticulaire (examen des genoux, du rachis, des hanches, des chevilles et des pieds), une inspection de l'état cutané qui bien souvent révèle les conditions d'hygiène et peut montrer des signes indirects d'une consommation excessive d'alcool, une évaluation de l'état neurologique et un contrôle de la vision et du poids.

Enfin cette consultation permet **d'aborder les questions relatives à la santé** (nutrition, eau, conditions de vie dans la cabane....) et **relatives à la sécurité et à la prévention des risques** (présence et contenu de la trousse de secours, formation aux premiers secours, téléphone, zoonoses, port de charges ....).

Elle permet de **sensibiliser les pâtres**.

Ces visites peuvent aboutir à un **contact avec l'employeur** si les conditions de vie ou de sécurité ne sont pas satisfaisantes.

Elles peuvent permettre de **dépister un problème social** et d'orienter la personne concernée vers les travailleurs sociaux.

Le médecin du travail peut convoquer une personne à sa demande, par exemple, un mois après pour refaire le point sur une situation délicate repérée lors de la visite médicale d'embauche.

## X. Perspectives

Le métier de pâtre n'est pas en voie de disparition mais les difficultés que rencontre le pastoralisme en Ariège pourrait mettre en péril la pérennité de ce métier et des estives en montagne. Les éleveurs sont assez pessimistes car les coûts d'estive, de soins vétérinaires sont trop élevés par rapport au prix auquel ils vendent la viande de leurs animaux (28).

Il intéresse encore beaucoup de personnes et notamment des jeunes puisque 146 personnes ont posé leur candidature en 2007 pour participer à la formation des pâtres pour seulement 10 places (10, 16).

La sélection réalisée à l'entrée est assez sévère et évalue outre les motivations du candidat, la connaissance des réalités et des difficultés du terrain. En effet, certaines personnes imaginent le travail du berger et du vacher comme des vacances à la montagne, sous le soleil, à l'air pur, ce qui est très éloigné des conditions réelles.

Les conditions de travail des pâtres devraient s'améliorer dans les années à venir, un gros travail notamment sur la qualité des cabanes étant engagé par les intervenants et j'ai pu constater lors des visites d'embauche que dans quatre estives, les conditions de vie s'étaient largement améliorées depuis l'année dernière.

Les logements des pâtres en estive sont loin d'être conformes aux réglementations en cours. Plusieurs problèmes émergent, comme le coût de la construction d'une cabane neuve ou la rénovation d'une ancienne cabane. Effectuer des travaux en haute montagne pose des problèmes techniques qui augmentent le coût des travaux.

En outre, pour les services administratifs, un projet de construction de cabane doit obligatoirement comporter un volet « eau aux normes européennes ». Une des difficultés est de mettre aux normes l'eau potable et beaucoup de projets ont pris plusieurs années de retard car les dossiers bloquent sur la qualité de l'eau.

Quelques pâtres doivent donc se contenter de logements de fortune en attendant une construction ou rénovation de cabane.

Concernant la sécurité, il existe une prise de conscience progressive des pâtres eux-mêmes et des éleveurs.

La sensibilisation à l'importance de la visite d'embauche devrait, je l'espère, porter ses fruits. La rédaction du Document Unique devrait encore plus sensibiliser les différents acteurs et les pousser à améliorer les conditions de travail.

L'image du pastoralisme ariégeois est fortement utilisée pour le tourisme, mais le tourisme est malheureusement prioritaire sur le développement agricole et donc par là même du pastoralisme pour la politique départementale. Ainsi de nombreuses transhumances sont organisées pour le public qui monte en compagnie du pâtre et des éleveurs, les brebis, vaches ou chevaux jusqu'aux pâturages d'estive.

Tout au long de l'été, des fêtes du pastoralisme et de la montagne sont organisées dans différentes vallées d'Ariège, valorisant tout de même l'image des éleveurs et des pâtres, mettant en avant la qualité des produits ariégeois bien qu'aucun label « viande issue d'animaux ayant transhumé en montagne » n'existe actuellement en Ariège.

La formation organisée par l'Association des pâtres de haute montagne, est actuellement en plein remaniement et aucune formation n'a été malheureusement réalisée en 2008. Ces remaniements portent sur la forme, et les financements mais pas sur le contenu de la

formation. Nous attendons de savoir si une formation aura lieu en 2009 et selon quelles modalités.

Les autres difficultés que rencontre le pastoralisme ariégeois, sont notamment liées à la présence d'ours dans les Pyrénées et surtout depuis la réintroduction d'ours slovènes.

Les éleveurs sont pour la grande majorité farouchement opposés à ces réintroductions et plus largement à la présence d'ours dans leurs montagnes.

Il est vrai que présence humaine et animale en estive et présence du plantigrade sont difficilement compatibles.

La perte économique, le trouble affectif, le surcroît de travail, le stress et tensions engendrées sont des éléments déterminants dans la position des éleveurs. Les petites routes de montagne sont régulièrement ornées d'inscriptions « Non aux ours ».

Certains pâtres et surtout bergers ont renoncé au travail dans les Pyrénées à cause de la présence du plantigrade.

## **XI. Conclusion**

Les montagnes ariégeoises recèlent beaucoup de trésors, paysages magnifiques, faune sauvage préservée, botanique variée. Le pastoralisme en Ariège fait partie de ces richesses.

Les pâtres représentent dans l'esprit de beaucoup de gens la montagne, lieu de leurs vacances. Bien des cartes postales vendues dans les zones touristiques montrent une photographie d'un berger, surveillant son troupeau d'un œil bienveillant, son chien paisiblement endormi à ses pieds, le béret sur la tête et le bâton à la main. Le temps est toujours radieux sur ces images et les montagnes superbes. Ces images correspondent à une certaine réalité du terrain mais sont loin d'être représentatives du quotidien du pâtre et de ses conditions de travail.

Le métier de pâtre, berger ou vacher, est un métier difficile et à risques.

Les risques sont multiples, inhérents au terrain montagneux et à ces contraintes, à la présence des animaux et aux conditions de vie. Etre pâtre requiert des compétences physiques et techniques qui ne s'improvisent pas.

Etre pâtre est un métier usant pour le corps et la durée d'exercice du métier est de 10 à 15 ans guère plus. Les vieux pâtres se font rares. Ils souffrent bien souvent de pathologies articulaires rendant plus difficiles leurs déplacements, leur visage est buriné par le soleil et l'air froid et leur corps prématurément vieilli.

De plus en plus de jeunes pâtres sont formés et avec ce rajeunissement des populations les mentalités changent et évoluent.

Une prise de conscience des réalités du terrain et des risques encourus se fait. Les jeunes s'intéressent à leurs conditions de travail et les veulent acceptables. Ils connaissent un peu mieux les risques et les moyens de les prévenir.

Les acteurs du pastoralisme ariégeois tels que la Fédération Pastorale et l'Association des Pâtres de Haute Montagne «D'une Transhumance à l'Autre » oeuvrent pour l'amélioration des conditions de travail des pâtres et pour leur sécurité.

La formation des pâtres, la modification de l'avenant du 17 mars 2008, l'amélioration des cabanes, l'évaluation de la qualité de l'eau, les règlements sanitaires des groupements pastoraux et autres sont autant d'actions qui agissent en ce sens.

L'élaboration en 2008 du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels permet de réunir autour d'une table tous les intervenants du pastoralisme et des acteurs de prévention au travail, menant ainsi une réflexion sur les risques, pointant du doigt les défaillances et tentant d'y remédier.

L'information, la formation et la visite médicale d'embauche restent des éléments déterminants pour éviter la survenue d'accidents en estive. L'alerte en cas d'accident reste cependant problématique puisque les couvertures réseaux de téléphones portables sont incomplètes et bien souvent le téléphone ne passe pas.

Malgré la rudesse des conditions de travail et les risques, les pâtres sont heureux en montagne avec leurs bêtes. C'est un métier qu'ils ont choisi malgré la précarité qu'il sous entend, car ils aiment ces montagnes et tout ce qu'elles ont à offrir et ils aiment ces animaux avec qui ils tissent des liens affectifs tout au long de ces mois d'estive.

## XII. Bibliographie

1. DENDALETTCHE (C)- 1997

*Les Pyrénées, la vie sauvage en montagne et celle des hommes*, DELACHAUX ET NIESTLE, 335 p.

2. CLAYES (L), LAGARDE (A), PAILHES (C), PEDOUSSAT (D), SEBASTIEN (M), SIMONNET (R)- 1996

*Ariège, cadre naturel, histoire, art, littérature, langue, économie, traditions populaires*, BONNETONT, 319 p.

3. AUDOUBERT (L), ODIER (L).- 1992

*Les refuges des Pyrénées*, MILAN, 175 p.

4. Ossau.net-mars 2008

*Histoire du pastoralisme dans les Pyrénées*, <http://www.ossau.net>

5. Le Pastoralisme dans les Pyrénées- mars 2008

*Le rôle du pastoralisme sur le milieu naturel*, <http://www.pyrenees-pireneus.com>

6. HAGUET (M.C).-mai 2006

*Bulletin D'une transhumance à l'autre*, numéro 0, 20 p.

7. Le Pastoralisme dans les Pyrénées- mars 2008

*Le Pastoralisme dans les Pyrénées*, <http://www.pyrenees-pireneus.com>

8. Fédération Pastorale de l'Ariège

*Programme d'aménagement et de gestion de l'espace*

9. Fédération Pastorale d'Ariège- mars 2008

*A la rencontre du pastoralisme pyrénéen*, <http://www.pastoralisme-ariège.com>

10. Association pour la Promotion du Pastoralisme dans les Alpes Maritimes- mars 2008

*Quelques définitions*, <http://www.appam.net>

11. Berger y-es-tu ? - mars 2008

*Le métier de berger*, <http://www.bergeryestu.unblog.fr>

12. Le Pastoralisme dans les Pyrénées- mars 2008

*Le travail des bergers*, <http://www.pyrenees-pireneus.com>

13. Le Pastoralisme dans les Pyrénées- mars 2008

*Cabanes et refuges des Pyrénées*, <http://www.pyrenees-pireneus.com>

14. Association des Pâtres de Haute Montagne « D'une transhumance à l'autre »- 2006

*Contraintes liées au métier de pâtre*, 2 p.

15. Le Pastoralisme dans les Pyrénées- mars 2008

*Formation des pâtres de montagne dans les Pyrénées*, <http://www.pyrenees-pireneus.com>

16. Association des Pâtres de Haute Montagne « D'une transhumance à l'autre »- 2008  
*Formation 2006 hiver été canevass général*, 4 p.
17. Association des Pâtres de Haute Montagne « D'une transhumance à l'autre »- 2008  
*Référentiel professionnel du métier de pâtre de haute montagne*, 4 p.
18. JERECZEK (V).-2003  
*Zoom sur les accidents du travail liés à la présence de bovins chez les exploitants agricoles et mise en place d'actions de prévention*  
Mémoire pour l'obtention du diplôme de Médecine agricole, Institut National de Médecine Agricole, 106 p.
19. Chambre d'agriculture de l'Ariège – juin 2002  
*Conditions de travail des éleveurs ovins de la montagne ariégeoise*, 34 p.
20. Institut National de Médecine Agricole- mars 2007  
*Module zoonoses*
21. LEGRAS (I).-1997  
*Etude du poste de berger d'alpage en zone Beaufort*  
Mémoire pour l'obtention du diplôme de Médecine agricole, Institut National de Médecine Agricole, 43 p.
22. CCMSA, Prévention des Risques Professionnels des Salariés Agricoles  
*Savoir être avec les animaux*, 12 p.
23. CCMSA, Prévention des Risques Professionnels des Salariés Agricoles  
*Savoir faire avec les ovins*, 13 p.
24. Chambre d'agriculture de l'Ariège – 2005  
*Guide sur la contention en élevage ovin, recommandations pour diminuer la pénibilité du travail en élevage ovin*, 27 p.
25. CCMSA, Prévention des Risques Professionnels des Salariés Agricoles  
*Traitements externes des ovins, Risques encourus par l'homme et l'environnement, Prévenir et soigner*, 11 p.
26. Association des Pâtres de Haute Montagne « D'une transhumance à l'autre »- 2008  
*Opération réseau « profession pâtre » emploi et pluriactivité*, 8 p.
27. Association des Pâtres de Haute Montagne « D'une transhumance à l'autre »- 2008  
*Réflexions sur le document unique d'évaluation des risques*, 2 p.
28. BEROT Violaine et un berger de la vallée d'Ossau- février 2008  
*Paysans de montagne, du fantasme à la réalité*, <http://www.webcampus64.com>
29. EYCHENNE (C).- juin 2003  
*Les éleveurs et l'estive, un regard sur l'action collective. Le cas de la montagne ariégeoise. Volume 2.*  
Thèse pour l'obtention du diplôme de doctorat Spécialité : études rurales mention géographie.  
Université de Toulouse II – Le Mirail, 492 p.

## **XIII. Annexes**

### **Annexe 1 : Information concernant le statut des pâtres et les informations à remplir par les responsables d'estives employeurs**

**Documents envoyés par le Fédération Pastorale aux pâtres et employeurs avant le début de l'estive, comprend :**

- un exemplaire de contrat de travail saisonnier
  - une page de cahier d'estive
  - un certificat de travail
  - un exemplaire de convention de prestation de service
  - un modèle de bulletin de salaire et une note explicative de la feuille de paie
  - l'Avenant n°75 du 19 février 2007 à la convention collective de travail du 18 juin 1979 concernant les exploitations agricoles de l'Ariège et sa modification du 17 mars 2008
- (14 pages au total)**